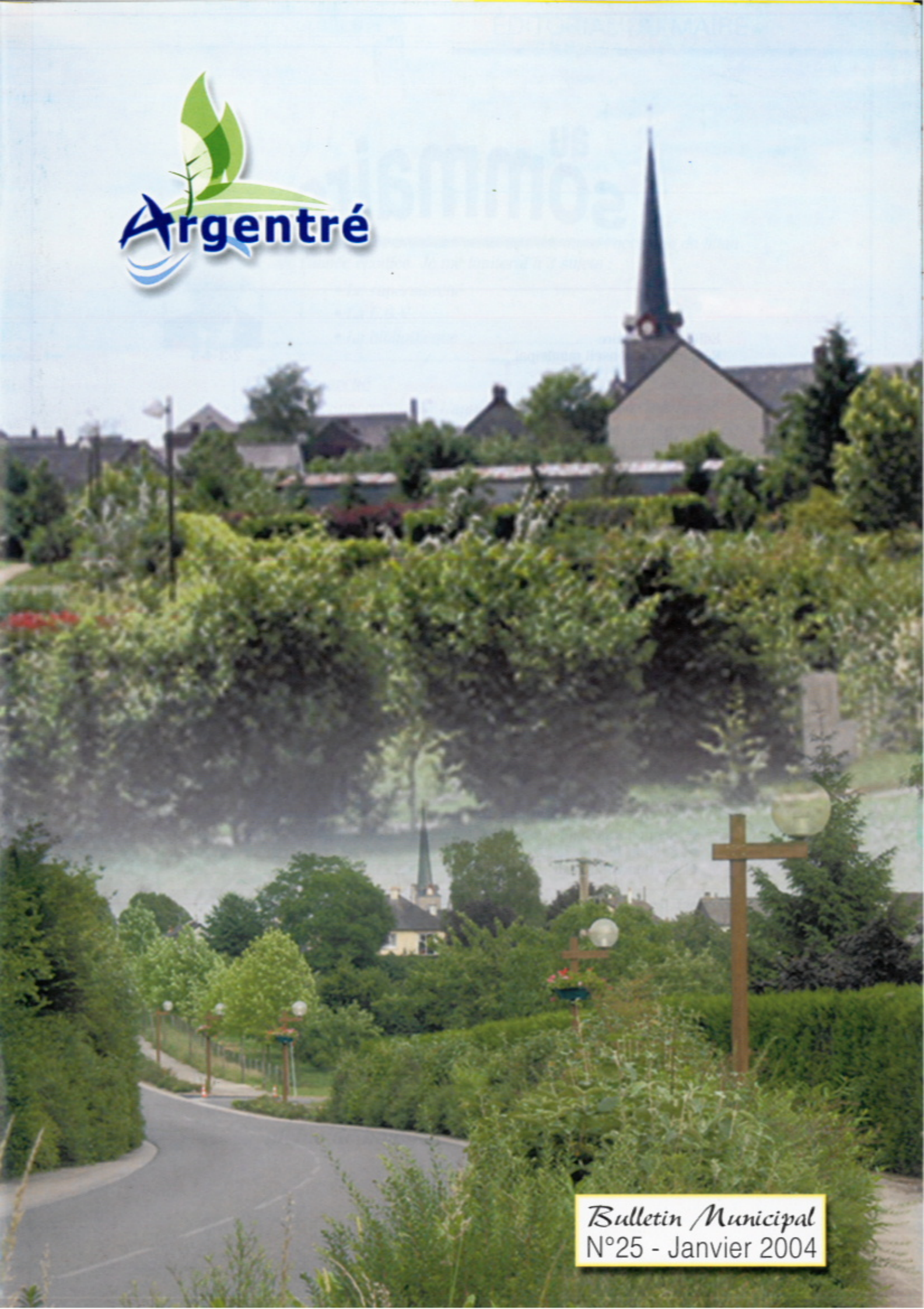




Bulletin Municipal
N°25 - Janvier 2004

au sommaire

Editorial du maire	1
Réunions du conseil municipal	2-3-4-5

échos des commissions

◆ Affaires scolaires, culturelles et sociales	6
◆ Bâtiments, affaires sportives	6
◆ Voirie environnement, espaces verts	7
◆ Supermarché	8

Dossier

◆ L'agriculture	9-10-11
-----------------------	---------

vie associative

◆ Comité de jumelage de Louvigné, Argentré, Babenhausen	12
◆ Club des Aînés « Vallée de la Jouanne »	13
◆ A.A.P.P « La Jouanne »	14
◆ A.D.M.R.	14
◆ A.G.O.R.A.	15
◆ Amicale laïque des écoles publiques.	15
◆ Amicale des sapeurs pompiers	16
◆ Atelier théâtre	17
◆ École de musique et de danse « Maurice Ravel »	18
◆ Le mot du Président de L'U.S. Argentré	19
◆ Section BMX	19
◆ Section Cyclospor	20
◆ Section Randonnée Pédestre	20
◆ Section Tennis	21
◆ Section Volley-ball	22

Informations diverses

◆ Gendarmerie « Réorganisation »	23
◆ La Marine Nationale Recrute	23
◆ S.I.A.E.P. Assainissement et eau potable	24
◆ RTE, EDF Sous les lignes « Prudence restons à distance »	25
◆ Calendrier des Fêtes	26
◆ Horaires des T.U.L.	27
◆ Etat-civil, Déchetterie, Mairie, Voisinage, Bibliothèque, Presse	28
◆ Notes.....	29

Édito



Janvier, c'est le mois des vœux et c'est aussi l'occasion du bilan de l'année écoulée. Je me limiterai à 3 sujets :

- Le supermarché
- La L.G.V.
- La bibliothèque

- Le supermarché

Superette ? Supermarché ? L'appellation importe peu. C'est le service à la population qui compte. Rappelez-vous, il y a un an, Argentré ne disposait que d'une épicerie communale et d'un boucher itinérant (en plus des 2 boulangeries). Pour une commune de 2500 habitants, c'était vraiment ridicule. Depuis, les « choses » ont bien changé avec l'arrivée d'un boucher-charcutier début 2003 et, depuis le 23 octobre, de ce supermarché construit au cœur même de la cité, au cœur de la vie parce qu'outre l'aspect commercial, il joue un rôle social : Il fait se rencontrer les gens.

Avec ce supermarché, la commune est maintenant dotée de l'équipement qui lui manquait et je suis convaincu que cela va dynamiser tous les commerces car chacun y a sa place et cela, au bénéfice des argentréens.

- La L.G.V.

C'est maintenant certain, le TGV Ouest sera sur les rails d'ici 10 ans. C'est un sujet préoccupant parce que cette nouvelle ligne va faire des dégâts et on voit bien que la marge de manœuvre est très très faible. Quand on essaye de déplacer le tracé, on ne fait que déplacer les problèmes... Il faut maintenant que les règles soient très vite définies pour ne pas ajouter au désarroi des gens concernés.

- La bibliothèque

Le 31 janvier ouvrira la bibliothèque municipale. Elle est installée dans une classe de l'ancienne école maternelle et sera ouverte au public le mercredi de 15h à 18h et le samedi de 14h30 à 16h30. Nul doute que cette offre culturelle sera appréciée des petits et des grands.

Christian LEFORT

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite ainsi qu'à vos proches une année 2004 pleine de bonheur, de santé et de prospérité.

séance du 3 juin 2003

Achat de bâches pour les nouveaux stands

Le Budget Primitif 2003 prévoyait la réalisation par les services techniques de la Commune de nouvelles travées pour les stands communaux. Lors de la préparation budgétaire, le coût des bâches pour habiller ces nouveaux stands a été omis. Les travées étant aujourd'hui achevées, il est nécessaire d'acheter les bâches prévues. Le Conseil Municipal décide l'achat de ces bâches pour un montant de 3.675 euros.

Démolition des bâtiments à l'arrière de la mairie

Par délibération en date du 30 mars 2001, il a été décidé la démolition des bâtiments à l'arrière de la mairie. Il est maintenant nécessaire d'effectuer les travaux pour l'aménagement du square. Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour ces démolitions et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Terrain - Dauvergne -

Situé entre le lotissement des Marzelles et les terrains de football, le terrain de M^r Dauvergne d'une surface voisine de 2 HA présente un intérêt particulier dans le cadre du développement de la

commune, intérêt mis en évidence en cours d'étude du futur P.L.U.

Ce terrain est en négociation depuis 3 ans et a fait l'objet de diverses propositions et possibilités de la part de différents aménageurs privés.

La commune a toujours maintenu ses exigences au niveau de la qualité des prestations ainsi que de la prise en compte de logements locatifs sociaux.

Jusqu'à présent, la commune a proposé d'acquiescer ce terrain au niveau de l'estimation des Domaines soit 2.30 € le m² (environ 15 F).

Monsieur Dauvergne souhaite un prix de l'ordre de 25 F le m² (3.80 €).

Compte tenu de l'intérêt particulier de ce terrain, il est décidé de faire une proposition à 3.05 € le m² (environ 20 F).

Approbation de l'A.P.S. des Équipements Sportifs

Afin d'approuver l'Avant Projet Sommaire (A.P.S.) des équipements sportifs établi par Monsieur Gohier William, maître d'œuvre, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

Vestiaires de foot :

pas d'observation dans la mesure où le document est conforme aux esquisses déjà présentées avec une estimation globale de 270.000 € H.T.

Extension des équipements sportifs

des salles de sports :

Le projet répond globalement au programme, néanmoins, il est demandé quelques modifications telles que :

- Prise de mesures supplémentaires en matière de sécurisation (vandalisme).
- Salle de réunion : optimiser la surface vitrée vers la salle de tennis.
- Bien prévoir les espaces rangement.
- Veiller à l'aspect fonctionnel (bureau du tennis notamment).

Après prise en compte de ces observations, les 2 projets constituant l'A.P.S. sont adoptés par le Conseil Municipal.

Animaux Errants

Par voie de décret du 25/11/2002, il est désormais prévu que le maire prenne les dispositions nécessaires pour "permettre une prise en charge rapide de tout animal errant ou en état de divagation qui serait trouvé accidenté, ainsi que tout animal qui serait trouvé errant ou en état de divagation en dehors des heures et des jours ouvrés de la fourrière ou de la structure qu'il a désignée comme lieu de dépôt. Le Conseil Municipal autorise le maire à conclure des conventions avec un ou plusieurs vétérinaires pour permettre la prise en charge de l'animal trouvé et le cas échéant son identification afin de le remettre à son propriétaire.

séance du 07 juillet 2003

Approbation de l'Avant Projet Sommaire de la construction de la gendarmerie.

L'Avant Projet Sommaire (A.P.S.) de la construction de la caserne de gendarmerie établi par Monsieur Gohier William, maître d'œuvre a été présenté le 23 juin en présence des responsables départementaux de la gendarmerie qui l'ont globalement approuvé, mais ont demandé quelques modifications, notamment la possibilité de rajouter, à l'avenir, 2 pavillons supplémentaires aux 8 prévus.

Après avoir pris ces remarques en compte, le Conseil Municipal approuve l'Avant Projet Sommaire pour la construction de la gendarmerie estimé par monsieur Gohier à

- 766.400 € HT pour les bâtiments dont 40.900 € pour les studios.
- 120.700 € HT pour les VRD et Aménagement extérieurs.

- 27.500 € HT pour les frais de branchements (eau électricité téléphone).

Extension des équipements sportifs des salles de sports

L'estimation des travaux au niveau de l'Avant Projet Détaillé est de 190.600 € HT, à laquelle il faut ajouter 28.590 € HT d'honoraires et études diverses soit un total de 219.190 € HT (contre 210.000 € au stade de l'A.P.S. approuvé par le conseil Municipal le 3 juin) ou 262.151 € TTC.

Pour aider au financement de ce projet, il est décidé :

- de solliciter une subvention du Conseil général.

Celle-ci pourrait être de 23.100 € (30% d'un plafond de travaux de 77.000 € H.T.)

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Conseil général 23.100
- Participation Communale ... 197.941
- Fond de compensation de la T.V.A. 41.110
- D'approuver l'Avant Projet Détaillé
- D'autoriser le Maire à déposer le permis de construire pour l'extension des équipements sportifs de salle et à lancer l'appel d'offres.

Construction de vestiaires de foot

L'estimation des travaux au niveau de l'Avant Projet Détaillé est de 268.000 € HT, à laquelle il faut ajouter 40.200 € HT d'honoraires et études diverses soit un total de 308.200 € HT (contre 270.000 € au stade de l'A.P.S. approuvé par le Conseil Municipal le 3 juin) ou 368.607 € TTC.

Pour aider au financement de ce projet, il est décidé :

- de solliciter une subvention du Conseil général.

Celle-ci pourrait être de 23.100 € (30% d'un plafond de travaux de 77.000 € H.T.)

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Fond d'aide de la Fédération de football	25.000
- Conseil Général	23.100
- Fond de Compensation de la T.V.A.	57.805
- Participation Communale	262.702

- **D'approuver l'Avant Projet Détaillé**
- **D'autoriser le Maire à déposer le permis de construire pour les vestiaires de foot et à lancer l'appel d'offres.**

Aménagement d'un square derrière la mairie

En accompagnement de la construction de la supérette, il avait été décidé de :

- Démolir les bâtiments existants (ancienne école, préau, vestiaires de foot et préfabriqué)
- D'aménager cet espace pour la partie arrière en parking de desserte de la mairie et les jours de grande affluence de la supérette et, pour la partie avant, un square.
- De sécuriser le carrefour, ce qui exige des travaux sur la route de Laval (RD 32) afin de ralentir la vitesse des véhicules, travaux nécessaires même sans la supérette.

L'ensemble des travaux est estimé à 130.000 € HT.

Pour aider au financement il est décidé d'adopter le plan de financement suivant :

- Dotation Globale d'Équipement (DGE) pour la partie parking seulement	5.000
- Subvention du Ministère de l'Intérieur	25.000
- Subvention du département au titre des aménagements de qualité	19.500
- Participation de la commune	80.500
Total HT	130.000

Le Conseil Municipal approuve l'Avant Projet Détaillé et autorise le Maire à déposer une demande de permission auprès du Département pour la réalisation des travaux d'aménagement sur l'emprise de la RD 32, et à lancer l'appel d'offres.

Échange Garage Charloux

La construction de la supérette nécessite

la suppression du Garage "Charloux". Plusieurs solutions ont été envisagées et il apparaît que la plus réaliste consiste en un échange avec le garage situé côté impair de la rue Maine.

Néanmoins, des travaux sont nécessaires pour réaliser cet échange, à commencer par le changement de la porte de ce garage qu'il est difficile d'ouvrir en l'état actuel de cette porte. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de refaire la toiture et l'enduit d'étanchéité du pignon opposé à l'entrée du garage.

Il est donc décidé :

- **D'accepter** l'échange de la propriété "Charloux" d'une surface de 1A 17Ca comprenant un garage avec le garage propriété de la commune situé côté impair de la rue du Maine
- **De réaliser** les travaux nécessaires, à cet échange.

Réalisation d'un emprunt pour la supérette

Pour financer les travaux de la supérette (parking+clos-couvert du magasin) il est décidé de contracter un emprunt à taux fixe auprès de La Caisse d'Épargne des pays de la Loire.

Montant : 550.000 €
Durée totale : 15 ans
Taux : 3,87%
Périodicité : Échéances Trimestrielles
Frais de dossier : Néant

Il est précisé que les échéances seront reprises dans le cadre du crédit-bail avec les preneurs, la SARL Argendis.

Avenant au marché travaux "Bardage" PERFORMANCES

Un marché d'un montant de 108 560 € HT a été signé le 28 avril 2003 avec l'entreprise PERFORMANCES pour la construction d'un magasin sur Argentré.

Afin de permettre la prescription du permis de construire, il est nécessaire de modifier la partie supérieure du bâtiment en remplaçant le bardage par un garde corps. Il est donc nécessaire de prendre un avenant au marché d'un montant de 16.310 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 124.870 € HT.

Il est précisé que le coût de ces travaux supplémentaires entre dans l'estimation initiale.

Tarifs de la cantine scolaire et de la garderie pour 2003-2004

Comme tous les ans, nous procédons à la révision des tarifs de cantine applicables pour l'année scolaire 2003-2004.

Si les tarifs de cantine sont soumis à une augmentation encadrée (taux maximum fixé par un arrêté ministériel qui est de 2,3%) ceux de la garderie sont libres.

Il est proposé d'appliquer pour l'année scolaire 2003-2004, une augmentation de 2,3% sur les tarifs de cantine, et de 2,5% sur les tarifs de garderie.

Les nouveaux tarifs sont à compter du 1^{er} septembre 2003.

Cantine	Tarif année 2002-2003	Tarif année 2003-2004
Repas enfant	2,60	2,66
Repas adulte	4,02	4,11
Repas personnes âgées	3,48	3,56
Repas préparés pour l'extérieur		
Enfant	2,47	2,53
Adulte	3,68	3,76

Garderie	Tarif année 2002-2003	Tarif à compter du 01.09.03
Matin ou soir	1,42	1,45
Matin et soir	2,23	2,28
Demi-journée	2,70	2,77
Journée	5,00	5,12

Décision modificative

Lors de l'établissement du budget il avait été prévu 4 350 € pour remettre en état la benne du camion utilisé pour les travaux de voirie et d'espaces verts.

Il s'avère que le vérin doit également être réparé, ce qui nécessite d'inscrire le montant supplémentaire de travaux, à savoir 1750 € TTC, le camion étant indispensable aux services techniques de la Commune.

Subventions exceptionnelles

- L'Atelier théâtre a dû louer une scène pour sa dernière représentation, scène que l'association n'avait pas prise en compte financièrement puisqu'il était prévu une mise à disposition gratuite

La municipalité s'étant engagée lors de la location, il est décidé de verser une subvention exceptionnelle à l'Atelier Théâtre équivalente à la dépense, à savoir de 420 €.

- L'association Animation Argentré rencontre d'importantes difficultés pour le gardiennage des décors installés au plan d'eau pour le spectacle de juillet. En effet de nombreuses dégradations, aussi bien sur les décors que sur les pédalos municipaux, ainsi que des voils ont été répertoriés depuis plus de trois semaines. Une subvention exception-

nelle de 500 € est accordée à cette association pour qu'elle puisse étendre les heures de garde de 3 heures à 6 heures du matin.

Aide exceptionnelle pour le tremblement de terre à Alger

Suite au tremblement de terre du 21 mai, le Secours Populaire nous a sollicité pour

venir en aide à la population algérienne.

Il est décidé de verser une aide exceptionnelle sous forme d'une subvention d'un montant de 150 € à prendre sur la ligne des actions humanitaires.

séance du 29 septembre 2003

Création d'un poste à mi-temps d'agent administratif

Depuis le départ de Madame MORIN qui occupait un poste administratif en Contrat Emploi Consolidé, les recherches pour un contrat aidé sont demeurées vaines et il est proposé de créer un poste à mi-temps pour répondre au besoin du service et, ce, à compter du 1^{er} Octobre 2003.

Attributions des marchés pour l'aménagement du Square de la Mairie.

La Commission d'appel d'offre réunie le 19 septembre 2003 a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises les moins-disants, à savoir : l'entreprise S.A.T.P. pour un montant de 99.965,14 € T.T.C. et l'entreprise LEROY PAYSAGES pour un montant de 5.070,20 € TTC.

Demande de subvention pour l'aménagement de la Bibliothèque

Suite à la convention, relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la B.D.P. de la

Mayenne, qui a été signée avec le Département de la Mayenne le 14 Mars 2003, nous devons acheter l'équipement mobilier correspondant (étagères, bacs, tables).

Il est décidé :

- d'acheter du mobilier pour un montant estimé à 9.200 Euros, montant inscrit au Budget voté le 31 mars 2003.
- de solliciter le concours financier du Département, au taux de 50% portant sur la dépense hors taxes.

séance du 17 novembre 2003

Nouvelle caserne de gendarmerie

Après avoir présenté les plans modifiés de la caserne de gendarmerie et afin de poursuivre l'opération de construction, la Commune d'Argentré doit donner son accord sur les conditions juridiques, financières et techniques préalable à l'autorisation de lancement des travaux.

Elle doit s'engager à réaliser l'opération projetée : 8 unités-logements et les locaux de service et techniques, pour un coût estimatif global T.T.C. de 1.261.000 €

Pour aider au financement le Conseil Municipal sollicite :

- une subvention d'État d'un montant de 205.821,00 €.
- Une subvention du Conseil Général d'un montant de 45.000,00 €.

A l'issue des travaux, il approuve le bail de neuf ans qui sera passé.

Subvention à caractère humanitaire

Chaque année, une subvention de 750 € (précédemment 5000 F) est votée pour venir en aide aux populations en difficultés (par exemple suite à une catastrophe naturelle).

A ce jour 150 € ont été versés au Secours Populaire suite au tremblement de terre en Algérie.

Il reste donc 600 € que le Conseil Municipal décide de répartir ainsi :

- Délégation catholique pour la Coopération :

François-Régis LAVENIER (le Bois de la Tirière à Argentré) est parti pour 2 années de volontariat au Burkina-Faso dans le cadre de la coopération. Une telle démarche entraîne des coûts importants. Il est accordé une participation de 300 €.

• Stage au Burkina-Faso :

Mlle Christelle GAIGNE, 28, place de l'Eglise à Argentré, a sollicité la Commune pour participer à un stage de 4 semaines en juillet 2004 au Burkina-Faso dans le cadre de ses études d'infirmières. L'idée est bonne mais coûteuse.

100 € de participation sont accordés.

Enfin, 2 associations qui interviennent localement dans les situations de détresse sont retenues :

- le Secours Catholique 100 €
- Les Resto du cœur 100 €

Subvention A.D.M.R.

L'A.D.M.R., Association Intercommunale d'aide à Domicile en Milieu Rural intervient sur 6 communes :

- Argentré
- Entrammes
- Forcé
- Louvigné
- Parné sur Roc
- Soulgé sur Ovette

Elle emploie 28 salariés et est jusqu'à présent gérée par des bénévoles.

L'assemblée générale de septembre 2002 à Parné sur Roc avait mis en évidence la complexité du travail demandé aux bénévoles. Certains étaient préoccupés par la pérennité de l'association à vocation sociale et dont le travail est largement

profitable aux personnes âgées de nos communes, s'inscrivant bien dans le maintien à domicile.

Une réunion avec les élus a ainsi été organisée le 13 mai dernier pour réfléchir à ce problème.

Il en ressort qu'à compter du 1^{er} janvier 2004 un salarié à mi-temps et un local sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'association.

Le conseil Municipal décide que dans le cadre d'une convention avec l'ADMR ce salarié soit pris en charge par les 6 communes de façon proportionnelle aux nombre d'habitants.

En ce qui concerne le local, il sera en 2004 situé à Argentré dans une des pièces mises à disposition de la DS 53 près de la Mairie.

Subvention Atelier-Théâtre

Par courrier en date du 3 novembre 2003, l'association fait le point sur son activité. On note un développement puisqu'un 4^{ème} groupe est créé, ce qui est bon signe en terme d'intérêt des argentréens à ce type d'activité. L'association compte désormais 53 adhérents contre 36 la saison dernière. Par ailleurs, le stage des vacances de la Toussaint n'a pas accueilli autant de participants qu'escomptés. Ces 2 aspects, 4^{ème} groupe + stage génèrent des dépenses supplémentaires qui portent la subvention de 2.165 € en 2003 à 2.800 € en 2004.

Cette majoration de 635 €, y compris le déficit du stage est prise en charge à hauteur de 60% dans le cadre du Contrat Temps Libre, ce qui fait une dépense nette pour la commune de 254 €.

séance du 15 décembre 2003

Aménagement du temps scolaire

Suite à une réflexion sur l'aménagement du temps scolaire engagée depuis 2001 sous égide de la ville de Laval et de Laval Agglomération, il est demandé aux communes de se positionner. La majorité des communes de l'Agglomération s'était prononcées pour une harmonisation sur tout le territoire avec le passage à un samedi sur deux travaillé, permettant une régularité et une meilleure lisibilité dans l'organisation des écoles et des familles (particulièrement les "familles éclatées").

Après consultation du conseil de l'école J.Y. Cousteau du 28 novembre 2003 qui a émis un avis favorable pour adopter la position d'un samedi travaillé sur deux et d'un aménagement modifié du temps scolaire,

Le conseil municipal propose :

- De confirmer sa position pour un passage à un samedi sur deux travaillé et d'étudier d'ores et déjà les conséquences de cette proposition pour une application à la rentrée de septembre 2004.

Convention d'Assistance Technique de l'État

La loi offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'État dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat et ce, en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains.

La Commune d'Argentré répond aux critères définis par la loi et demande à bénéficier de l'assistance de l'État.

Le coût global de cette mission complémentaire est de 1582,31 € à un niveau sensiblement identique aux conditions d'assistances actuelles.

Plan Local d'Urbanisme - Débat d'Orientations Générales

L'étude du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) doit inclure au moins un débat en conseil municipal sur les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme de la commune.

Commencée il y a un an, l'étude du PLU a déjà fait l'objet de réflexion du conseil municipal, au travers de restitution du travail de la commission chargée de son élaboration.

L'orientation générale d'aménagement et d'urbanisme doit fixer le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

- Pour le territoire rural, comme il a été indiqué lors de la réunion avec le milieu agricole, le 6 novembre dernier, des compléments de recensement sont nécessaires avant de faire des propositions.

- Pour l'agglomération, les réflexions sont suffisamment avancées pour permettre le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) Néanmoins les incertitudes sur la possibilité d'urbanisation à l'intérieur du périmètre de protection du captage d'eau de Montroux ne sont pas levées et ne le seront peut-être pas avant quelques mois.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal doit :

- 1- Confirmer les orientations générales
- 2-Débattre sur le P.A.D.D. pour l'agglomération avec pour objectif de valider dès maintenant ce qui paraît intangible quelque soit le devenir des secteurs concernés par le captage.

Après débat, le Conseil Municipal décide de valider :

- L'urbanisation au Nord et à l'Est de l'agglomération. Cette urbanisation est conditionnée par la réalisation de liaison routière, route de Chalons vers les voies des Marzelles en passant en limite Sud des Cardinières.

- L'urbanisation au Sud-Ouest de Montroux en limite Sud de la voie des Rochers.

De confirmer la nécessité de préserver les espaces nécessaires pour les équipements publics et notamment de l'habitat adapté pour les personnes âgées qui pourraient s'implanter au Nord du lotissement des Grandes Marzelles.

Désignation d'un conseiller municipal délégué

Lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé de lancer un audit sur l'organisation des services administratifs.

Les conditions techniques et économiques d'une telle prestation ne permettent pas sa réalisation par un cabinet d'audit.

Cet audit est néanmoins indispensable et plus encore aujourd'hui qu'hier avec 2 départs, (retraite, mutation).

À l'expérience de l'audit déjà réalisé des services garderie et cantine, il apparaît nécessaire de se pencher sur le fonction-

nement de tous les secteurs d'activité et cela demande de la méthode et du temps.

En conséquence, il est décidé de créer un poste de conseiller municipal délégué auprès du Maire avec pour missions, en collaboration avec les adjoints et le secrétariat général de :

- 1 - Réaliser l'audit organisationnel des services administratifs et de définir les besoins en matière de personnel.
- 2 - Pour tous les secteurs d'activités, proposer des schémas d'organisation des services avec pour objectif une optimisation du service à la population.
- 3 - Pour chaque salarié, mettre en place une charte de poste (ou fiche de fonction)
- 4 - Mettre en place un guide des procédures.
- 5 - Une fois les missions 1,2,3 et 4 réalisées, veiller à leur actualisation permanente avec notamment la prise en compte des besoins nouveaux.
- 6 - Enfin, dans le cadre du futur transfert de la mairie dans le presbytère, assurer le secrétariat du groupe de pilotage à créer.

Pour ce faire, et dans le prolongement de la mission qu'il a déjà réalisée sur les services cantine-garderie, il est décidé :

- De nommer Monsieur Jean-Marc BOUTET à ce poste de Conseiller municipal délégué pour la durée du mandat restant à courir.
- De fixer l'indemnité qui lui sera versée à 215,22 € brut par mois.
- Cette délégation prendra effet au premier janvier 2004.

Subvention classe de neige

Comme chaque année la classe de CM2 de l'école Jacques Yves Cousteau part en classe de neige. Cette année le projet prévoit un séjour du 10 au 17 janvier 2004 aux Estables, pour un groupe de 28 élèves.

Comme les années précédentes les conditions de la subvention d'aide pour les classes transplantées sont basées sur un montant défini par enfant et par jour dans une limite de 8 jours.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant total de 1.872,64 € (8,36 € par jour et par enfant).

commission



AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES ET SOCIALES

Bibliothèque municipale

Depuis plus d'une année maintenant est né le projet création d'une nouvelle bibliothèque municipale.

Cette création de bibliothèque ne pouvait se réaliser qu'avec la collaboration et l'aide de partenaires :

- La Bibliothèque de Prêt de la Mayenne (B.D.P.) fut d'un apport important par son professionnalisme, tant dans le domaine de conseils que pour l'aspect administratif et juridictionnel, ainsi que dans les aides aux financements.
- Il est aussi apparu nécessaire de faire appel à des personnes intéressées par la lecture, pour faire fonctionner cette structure. C'est ainsi qu'un groupe d'une vingtaine de bénévoles s'est constitué en réseau pour faire vivre le projet. L'investissement de ces membres a permis l'avancement du projet et la perspective d'une ouverture en début d'année prochaine.

Tout d'abord, il a été nécessaire de trouver un local adapté. Une classe de l'ancienne école maternelle "Les Dauphins" (2, rue de la Vallée), bien que de dimensions un peu réduites sera affectée, dans un premier temps, à la nouvelle bibliothèque municipale d'Argentré.

Durant toute cette année 2003, la commission s'est ainsi penchée sur l'aménagement intérieur (mobiliers, rayonnages et banque d'accueil).

Après en avoir délibéré, les membres du réseau et le conseil municipal ont pris l'option d'un équipement informatique pour faciliter leur tâche. Une équipe travaille d'arrache pied depuis déjà quelques mois pour codifier les livres qui ont été achetés.

Un autre groupe s'est également investi dans le choix des livres achetés en fonds propres qui serviront pour enrichir la future bibliothèque. En effet, dans le cadre d'une convention avec le Centre National du Livre, la commune s'engage à l'achat de livres pour un montant de 2 € par habitant en contre partie d'une aide de 50%.

La réfection et l'adaptation du local, en collaboration avec les services municipaux, ont aussi été nécessaires pour le rendre plus fonctionnel dans sa nouvelle affectation.

Pour qu'un tel projet puisse voir le jour, la municipalité a prévu un budget d'équipement mobilier, informatique et de livres de plus de 23.000 € pour 2003, auquel il sera nécessaire d'ajouter un budget pour la formation des responsables et pour les fournitures diverses afin d'assurer le fonctionnement et la pérennité de la bibliothèque. Un effort qui portera ses fruits afin d'apporter un service culturel nouveau et mieux adapté pour la population.

Il reste encore la dernière ligne droite avec l'aménagement définitif en ce début d'année, le rangement des livres, leur couverture et la mise en place du système de prêt. L'équipe est bien motivée et espère vous recevoir dès le 31 janvier 2004 dans une bibliothèque chaleureuse où chacun pourra venir lire et y trouver les lectures qu'il désire.

Information Bibliothèque

La nouvelle bibliothèque de la Vallée sera ouverte au public le SAMEDI 31 JANVIER 2004, de 9H30 à 12H30 et de 14H à 17H30 pour permettre à chacun de découvrir les lieux et de retirer sa carte d'adhérent. A cet effet, veuillez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Les jeunes de moins de 18 ans devront, pour s'inscrire, apporter une autorisation écrite de leurs parents.

Jean-Luc Duchêne

commission

BÂTIMENTS, AFFAIRES SPORTIVES



Le budget 2003 avait programmé 68.000 € de travaux cette année. Ils sont engagés à 98% et parmi les derniers réalisés ce semestre, retenons :

- Le nettoyage et la peinture de la façade de la salle des fêtes. La métamorphose est particulièrement réussie. Coût de l'opération : 4.400 €. C'est l'entreprise BLOT qui a effectué les travaux. Il reste encore beaucoup à faire à l'intérieur (sanitaires, carrelage et rangements derrière le bar, fenêtres à changer... la liste n'est pas exhaustive car la tâche est longue)... et nous le programmerons.
- Vous le savez déjà la salle de motricité de l'ancienne

école maternelle publique a été transformée en salle à usages multiples, dont celui de petite salle des fêtes louable aux particuliers. C'est la **salle de la Vallée** dont nous avons aménagé la cuisine. Cela vous permettra de préparer des repas chauds lors de cérémonies privées.

- Cet été, la rambarde du pont du moulin de la Roche, au pied du bourg par le Roquet de Patience, a été complètement refaite par nos services. Les randonneurs, pêcheurs, cyclistes, coureurs apprécieront ! Coût de 1900 €.
- Les "travées" (appelées aussi barnums, ou stands !) à louer étaient souvent insuffisantes. Indispensables au monde associatif et prisées par les particuliers aux beaux jours, nous ne pouvions pas satisfaire les demandes. La fabrication pour mise à disposition de 4 travées supplémentaires, avec bâches, d'un coût de 4.300 €, rend

des services je l'espère appréciés.

- Le terrain de boules du club des Anciens, proche de la salle qui leur est réservée le mardi, est terminé et peut même être utilisé en nocturne. Attention aux rhumes cet hiver après le coucher du soleil !
- Les locaux de la future bibliothèque sont opérationnels. Ils n'attendent plus que le mobilier (et les adhérents qui seront nombreux à profiter d'une activité que nous nous devons de promouvoir). 2600 € de travaux ont été réalisés.

La liste est encore longue (ancienne halle des voyageurs réhabilitée en garage pour être échangée, complexe sportif à la maintenance souvent "énergivore" à cause d'un évident manque de respect des lieux...). Restons-en là pour l'énumération des actions. Nous apprenons avec satisfaction que la gendarmerie, suite à une plainte de notre part, a identifié les auteurs d'exactions sur nos locaux. Nous nous retournons contre les auteurs (deux jeunes garçons) qui auront à supporter les conséquences de leurs actes.

Jean-Marc Dupuis

commission

VOIRIE ENVIRONNEMENT, ESPACES VERTS



Voirie

Après visite des chemins communaux avec un agent de la D.D.E., les chemins retenus pour 2004 sont :

- le chemin du Courtil,
- la Verrerie de Jaillet,
- la Vicelle
- la Touche Salée.

La réfection des trottoirs route de la Chapelle-Rainsoin est également à l'ordre du jour. Ces travaux feront l'objet d'une estimation par la D.D.E., puis nous procéderons à la consultation d'entreprises pour une présentation au budget 2004.

Comité de gestion du plan d'eau

Fermeture de la pêche sur le plan d'eau le dimanche 14 décembre au soir et réouverture pour la pêche à la truite samedi 14 février à 8 heures.

Alevinage pour l'année 2004 : 450 kg de truites, 500 kg de gardons 100 kg de brochets et 100 kg de carpeaux.

Fleurissement

2003 est une année faste pour le fleurissement.

- Argentré s'est distingué au concours "**Paysage en héritage**" pour le lotissement des Grandes Marzelles. 25 communes seulement sur toute la France ont été labellisées sur 150 inscriptions. Ce concours national récompensait les meilleures réalisations dans le domaine de la création et de l'espace paysager.

Ce prix nous a été remis au sénat le 10 juillet 2003.

- Nous avons également obtenu un **deuxième prix en fleurissement de printemps**, et vous n'avez pas été sans remarquer qu'une deuxième fleur nous avait été attribuée, récompensant les efforts de tous pour rendre notre commune plus accueillante. Cette remise de la deuxième fleur a fait l'objet d'une sympathique manifestation en présence de Marine Juin, responsable fleurissement du département. A cette occasion, M. Maurice Paumard a reçu la médaille de la ville d'Argentré pour toutes ses années passées au jury de fleurissement communal et pour la mise en place des chemins pédestres.

Merci également à Serge Bescher et son équipe.



Palmarès des maisons fleuries

1^{ère} catégorie : maison avec jardin très visible de la rue

Hors concours : M. et Mme Paul Paumard

1^{er} : M. et Mme Marcel Davoust

2^{ème} : M. et Mme Maurice Judon

2^{ème} catégorie : décor floral sur la voie publique, fenêtres et murs

Hors concours : M. et Mme Marteau, Le Palis

1^{er} : M. et Mme Joël Guittet

2^{ème} : M. et Mme Jean-Pierre Morin

3^{ème} catégorie : balcons, terrasses, cours et jardinets

Hors concours : M. et Mme André Landais

1^{er} : M. et Mme Lucien Dupuis

2^{ème} : Mme Germaine Plevén

4^{ème} : catégorie : commerces

1^{er} : M. et Mme Guy Robinet

Henri Mézière

supermarché

MODE DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION

Il ne s'agit pas de revenir sur le parcours laborieux pour en arriver là, mais de préciser comment cette opération a été réalisée. Il n'est pas inutile de le rappeler. Il s'agit d'une opération partenariale :

- La commune a construit le clos et le couvert du bâtiment (gros œuvre - charpente - couverture - menuiseries extérieures) et réalisé le parking, le tout pour 550 000 € H.T. Les exploitants ont réalisé, quant à eux, tous les travaux de second œuvre (plâtrerie, plafonds, menuiseries intérieures, électricité, plomberie, chauffage, carrelage, peinture) et tout l'agencement du magasin ainsi que la station-service.

Pour financer sa part de travaux, 550 000 €, la commune a emprunté un montant identique dont les remboursements sont payés par les

exploitants dans le cadre d'un crédit-bail qui prévoit aussi que le terrain sera payé à l'échéance du contrat au prix estimé par le service de l'État, les Domaines.

En accompagnement de cette opération, la commune a été amenée à réaménager l'espace public voisin de la mairie. Le coût est estimé à 130 000 € H.T. Financé par 40% de subventions et 60% d'apport de la commune. C'est une somme non négligeable mais tout à fait acceptable à l'échelle de l'opération.

En outre, on profite de ces travaux d'accompagnement pour régler quelques problèmes de sécurité dans le secteur :

- Sortie de la voie des Marzelles sur la rue du Maine.
 - amélioration de la visibilité à gauche

- amélioration du virage à droite

- continuité du trottoir en venant du lotissement du Plessis
- ralentissement de la circulation sur la rue du Maine avec des aménagements routiers.

Cette opération d'accompagnement d'un projet commercial n'a rien d'exceptionnel : Si on se projette quelques années en arrière, la commune avait aussi favorisé les transferts de commerces en centre bourg en donnant les terrains libres de constructions à l'opérateur immobilier, le C.I.L. de la Mayenne, en plus d'une subvention de 260 000 F à l'époque (40 000 €). Cela fait partie des actions normales d'accompagnement des projets initiés par les communes.

C. Lefort



■ agriculture

DOSSIER

L'agriculture argentréenne : toujours très présente et diversifiée

Avec 40 exploitations sur environ 2700 ha, Argentré est la plus grande commune agricole de l'agglomération lavalloise. Polyculture traditionnelle, spécialisation dans le lait ou les porcs, agriculture biologique et élevage de chevaux de courses témoignent d'une activité très diversifiée.

D'une superficie de 3676 ha, Argentré en consacre environ les trois-quarts à

l'agriculture. Quarante exploitations, couvrant chacune 64 ha en moyenne, pratiquent en majorité une polyculture traditionnelle. « La commune a toujours eu une forte activité agricole », raconte Henri Mézière, agriculteur à la retraite et responsable de la commission voirie, environnement et espaces verts à la mairie. « Dans les années 60, il y avait 100 fermes, axées sur la viande, les céréales, et un peu de lait. Nous sommes restés globalement fidèles à cette production traditionnelle » estime-t-il.

Depuis quelques années, toutefois, des « spécialisations » se font jour :

une dizaine d'élevages laitiers, un élevage de volailles, deux élevages de porcs et une ferme biologique sont apparus dans le paysage agricole argentréen. « C'est un phénomène récent pour nous. D'autres communes se sont déjà spécialisées, par exemple dans les porcs » commente encore Henri Mézière. Pour lui, la commune a simplement suivi un « développement mesuré ». La filière équine a aussi trouvé sa place, avec deux élevages de trotteurs.

Aujourd'hui, c'est une agriculture variée, qui attire des jeunes et suscite des vocations...

La production de porcs a séduit 2 jeunes

Laurent Boscher, 32 ans, et Noël Besnier, 33 ans, ont choisi de se spécialiser dans la production de porcs. Le premier vient de Fougères, il a suivi une formation BTS production animale et a travaillé dans un centre d'insémination artificielle porcine dans l'Ille-et-Vilaine, puis 2 ans et demi comme technico-commercial. Il a créé le site de « la Colinière » à Argentré en 1997 où il a commencé avec 80 truies, sur la base d'une chaîne complète de la naissance à l'engraissement. Aujourd'hui, avec 120 truies, Laurent a embauché un salarié et compte parmi les six éleveurs de France à faire de la sélection « Pietrain ». « Il n'y avait rien ici, c'était un champ ! » raconte-t-il. Et de poursuivre : « Cela répond à une demande. C'est une race qui offre de nombreux avantages : un animal qui mange peu, qui a une bonne croissance, et donc un bon rendement ».

Avant de s'installer, il a pris le temps d'étudier les débouchés. Le choix de la commune s'est imposé en raison d'une faible concentration de porcs sur le canton, ce qui limitait les risques sanitaires et offrait des possibilités d'épandage importantes. Laurent se dit « satisfait » car « ça laisse du temps et ça s'avère rentable ». La rentabilité, voilà le maître-mot de l'éleveur, qui a investi dans une chaîne d'alimentation automatisée. Son objectif pour l'avenir ? « Passer à 200 truies au plus vite ! » répond-il.

« L'important, c'est d'optimiser »
Reprenant l'exploitation familiale tra-



ditionnelle en 1996, Noël Besnier a choisi lui aussi de se consacrer à l'élevage de porcs. Après un Brevet professionnel agricole, il découvre cette production au cours d'un stage, et suit une formation spéciale. « La polyculture ne m'intéressait pas. J'avais travaillé dans différentes fermes, et je m'étais rendu compte que l'élevage de porcs était plus souple que l'élevage de vaches ! » dit-il, soulignant au passage que le cochon, qui est « perçu comme sale » est en fait « un animal intéressant ».

Il a démarré avec 75 truies, catégorie « naisseur engraisseur multiplicateur » lignée mâle, et compte actuellement 120 truies. Il utilise des Pietrains de chez Laurent. « On s'entend bien ! On se compare, on essaie de s'améliorer... c'est motivant ! » ajoute Noël, pour qui « l'important c'est d'optimiser ». « C'est un élevage de production, qui fournit directement de la viande de

porc aux grandes surfaces, aux charcutiers. La rentabilité de travail laisse du temps » apprécie-t-il. Pour lui, l'informatique est indispensable à la gestion et à la traçabilité. D'ailleurs, il enregistre tout, au jour le jour, sur son ordinateur de poche... Son souhait ? C'est maintenant de doubler l'élevage, avec 100 ha et 2 salariés d'ici 5 ans.

Quant au cours du porc, plutôt bas en ce moment, il n'affecte pas trop les deux éleveurs qui perçoivent, au sein de leur coopérative, la « Cooperl », le prix du porc et une part de valeur ajoutée. « On nous considère comme un élevage industriel alors qu'on fait de la qualité ! Les cochons sont nourris aux céréales et soja, sans OGM ! » rappelle Noël. Le souci, à l'avenir, sera de résoudre le dilemme de la production de qualité à pas cher... Pour le moment, chacun poursuit son projet de développement. Avec beaucoup de conviction.

A « la Plaine », deux Hollandais optent pour le lait et la génétique

Ils sont hollandais tous les deux, et sont arrivés en Mayenne il y a 7 ans. Bart Verhagen, 40 ans, et Léonie Dral, 30 ans, sont associés au Groupement agricole d'exploitation commune (GAEC) de « la Plaine », et

produisent du lait et des céréales. Avec un 2^{ème} site à Louverné, la surface totale est de 140 ha. Ils ont 50 vaches laitières, 100 génisses et petits veaux confondus, et cultivent 40 ha de blé, 10 ha d'orge, et 30 ha de maïs. Bart a quitté la Hollande, où il produisait du lait et de la viande, parce que, dit-il, « la terre était très chère et l'agriculture n'apportait pas de revenus ». Il a donc

cherché une ferme en France où l'on pouvait irriguer, et est tombé sous le charme de « la Plaine » et de son étang. « La solution, c'est de se spécialiser. Le lait, ça marche bien ! » se réjouit-il.

Cavalière professionnelle en débouillage de chevaux en Hollande, altière et naturelle, Léonie est devenue une passionnée... de vaches. « Elles ont chacune un nom. On aime nos bêtes, on les connaît par cœur. Il y a un côté très affectif ! » dit-elle. Sur 80 vêlages par an, 20 à 30 vaches sont vendues à d'autres éleveurs, pour ne garder que les veaux les meilleurs. « La génétique nous intéresse. Nous achetons des mères de taureaux et nous faisons des concours. Il y a une souche famille très développée ici, ainsi nous maîtrisons l'origine des bêtes » poursuit Léonie, qui part aux concours pendant que Bart reste à la ferme.

Seule ombre au tableau : le tracé envisagé pour la future ligne TGV, qui passerait au milieu de l'exploitation. Pour l'heure, la vache peinte sur la pancarte à l'entrée du chemin nous montre qu'elle est encore maîtresse des lieux...



La Naillère, la seule ferme « biologique » locale

Jean-Pierre Rouzier, 43 ans, est l'un des 150 agriculteurs « biologiques » du département, et le seul à Argentré, avec un élevage de bovins et de porcs bio. Il s'est installé à « la Naillère » avec sa femme Sylvie il y a 20 ans, démarrant avec une production végétale plutôt intensive sur 52 ha. Cinq ans plus tard, une rencontre avec des agriculteurs « bio » du département lui fait changer de cap : « J'ai été séduit. L'agriculture biologique, c'est une philosophie, un projet de vie » raconte-t-il, la voix douce et posée. « On s'adapte d'abord aux conditions spécifiques de sa ferme. C'est un équilibre entre la partie économique, l'environnement, et la qualité des produits ».

En 1990, il passe donc à une culture végétale en biologique. Recherchant un système cohérent polyculture élevage, il met 2/3 de la surface de l'exploitation en prairie pâturée par des animaux et 1/3 en cultures pour l'alimentation du bétail. En 1998, c'est un troupeau d'une dizaine de vaches allaitantes Limousine. Aujourd'hui, il y a 65 vaches et veaux, et, en plus, un atelier de porcs plein air qui compte 300 porcs par an.

Les règles ? « Des engrais naturels, pas de produits chimiques, des traitements homéopathiques pour les animaux, et une forme de polyculture basée sur un quota moyen » rappelle Jean-Pierre, qui s'inquiète des conséquences de la levée du moratoire sur les OGM. Les bêtes sont en plein air intégral, les bovins sont nourris à l'herbe ou au foin avec du blé et des bouchons de luzerne pour la finition. Pour les porcs, c'est une alimentation faite de céréales, luzerne,

et féverole (protéine). Ces derniers sont vendus à Erca bio, une société lavalloise, tandis qu'une association régionale basée à Angers s'occupe de la planification des bovins. « Des filières sont instaurées avec les grandes surfaces. Mais mon souhait est de développer la vente directe aux consommateurs » poursuit Jean-Pierre. Il a déjà commencé il y a deux mois, en organisant, avec 10 autres producteurs, un dépôt-vente de produits biologiques à la Naillère.



Limousines et charolaises à la Verrerie

A la Verrerie de Jalliet, Denis Durand, 50 ans, a choisi la viande. Installé en 1974, il exploite aujourd'hui 115 ha avec un troupeau composé à 80% de vaches limousines, et à 20% de vaches charolaises. « **Pourquoi ce choix ? Parce que**

j'aime cette production, j'aime le commerce, et c'est moins contraignant que le lait ! » affirme Denis dans un sourire. Il qualifie son élevage de « traditionnel » : « **Je suis tout seul. Il faut soigner les animaux, s'occuper des papiers, des champs... bien sûr tout est mécanisé !** » dit-il.

Les animaux profitent de 80 ha



Christian Bézier, éleveur de chevaux : « être toujours meilleur »

Le cheval, emblème du département, est aussi présent sur les terres d'Argentré. Christian Bézier est l'un des deux éleveurs et entraîneurs de trotteurs qui ont élu domicile sur la commune. Il a acheté « le Vaussenay fleuri » en 1978, mais toute sa famille est à Bonchamp. Son père, qui était boucher chevalin au Mans, et qui se rendait souvent aux courses, s'est ensuite établi à « Corméré » à Bonchamp, ferme qui a été reprise par le frère de Christian. « **Moi j'ai choisi de m'installer à Argentré** » explique

ce dernier, ajoutant : « **Les courses, c'est une passion !** » La naissance du poulain, le débouillage, la qualification, le concours...il suit tout de A à Z.

Dans l'élevage, il a 10 poulinières, et 7 à 8 poulains par an. Les poulains vont au débouillage, et à deux ans, passent un test de qualification (parcours 1500m dans un délai donné). S'ils réussissent, ils continuent. Christian débouille 13 à 14 poulains en moyenne et en qualifie 8 à 9, qui vont à la compétition, à l'âge de 2 ans et demi et jusqu'à 9 ans. « **C'est là qu'on a les meilleures performances des chevaux** » précise-t-il. Et de souligner : « **Pour en vivre, il faut gagner des courses tous les ans. On court tous les week-ends, aux champs de**

courses à Paris et dans toute la région ». Sa femme Jacqueline, qui partage la même passion, l'accompagne.

Le secteur n'est-il pas un peu saturé ? « **Ce n'est pas un problème ! Dans ce métier, il y a de la place pour tout le monde** » répond l'éleveur, tout en reconnaissant qu'en Mayenne « la

d'herbe, et reçoivent une alimentation naturelle : foin, maïs, et pulpe de betterave, tourteaux de lin et céréales en complément les 6 derniers mois. Lorsqu'ils ont engrainé, ils sont vendus, à 3 ans et demi maximum. « **Je ne vends que des jeunes bêtes, qui donnent une viande tendre et de qualité** » insiste l'éleveur, qui en vend une partie au détail directement aux particuliers depuis juillet dernier, dans le « laboratoire » qu'il a spécialement conçu dans un bâtiment de l'exploitation. Pour lui, le but est de « **valoriser la production et faire connaître aux gens la viande de leur département** ». « **On fait de la très bonne viande en Mayenne, alors que les consommateurs achètent des produits importés** » déplore-t-il.

Pari gagné : en six mois, le bouche-à-oreille a fonctionné, et les acheteurs viennent même des communes voisines...Chacun repart avec des rôtis ficelés, des steaks, des entrecôtes... « **Mon souhait, c'est d'arriver à vendre une trentaine d'animaux par an. Objectif que je devrais atteindre cette année !** » annonce, non sans fierté, Denis.

concurrence est rude » et qu'il faut « **être toujours meilleur** ». Niveau entraînement, il a 19 à 25 chevaux pour la compétition. Au total, l'élevage compte une soixantaine de chevaux. C'est une passion, assurément, mais qui demande du travail. Tôt le matin, il faut nettoyer chaque box, à la main, puis travailler sur la piste ou en manège couvert. « **Tous les chevaux sortent tous les jours** » indique-t-il. L'après-midi, c'est le nettoyage des bêtes, du terrain, de la sellerie...Trois employés travaillent d'ailleurs à ses côtés.

Cette passion du trotteur, Christian l'a aussi transmise à son fils Franck, 25 ans, qui va s'associer avec lui.

Barbara Boismard.



Plan local d'urbanisme

Préserver l'agriculture, les espaces naturels, et répondre à la forte demande d'une population urbaine : voilà le triple enjeu du plan local d'urbanisme en cours. Il s'agit de pérenniser les exploitations agricoles, mais aussi de permettre la réhabilitation d'anciens bâtiments en maisons d'habitation. Les agriculteurs souhaitent, en effet, avoir la possibilité de transformer et de vendre un bâtiment lorsqu'ils auront cessé leur activité. Le Conseil étudie actuellement le projet. A suivre donc.

comité de

JUMELAGE

ARGENTRÉ - LOUVIGNÉ - BABENHAUSEN



L'année 2004 sera une année riche en événements pour le comité de jumelage ! Le premier sera l'accueil des Babenhausenois lors du week-end de l'Ascension, du 20 au 23 mai 2004, le second est un séjour en Allemagne destiné aux jeunes de CM1 et CM2.

Commençons par l'échange de l'Ascension ! Au moment où nous écrivons ces lignes, le programme définitif n'est pas encore tout à fait bouclé... Nous pouvons cependant vous donner quelques informations.

La journée du vendredi sera consacrée aux échanges sur un thème qui reste à finaliser. Une proposition a été faite de s'intéresser à l'environnement et à l'agriculture avec en particulier la visite de la CODEMA à Changé.

Par ailleurs, les maires d'ARGENTRÉ et LOUVIGNÉ ont accueilli les Président(e)s des associations des deux communes pour poser les premiers jalons de l'accueil de nos partenaires. L'objectif est de mobiliser les adhérents pour contribuer à l'animation de cette rencontre. C'est également l'occasion de faire découvrir les associations locales et d'échanger avec les Allemands sur ce qui se vit chez eux. Les associations ont été nombreuses à souhaiter s'associer et parmi les animations évoquées, soulignons un après-midi festif le samedi sous forme de jeux inter-quartiers où les équipes seraient

mixtes, Allemands et Français. Une soirée festive est à l'étude qui pourrait se dérouler au complexe sportif d'Argentré le samedi 22 mai 2004. Argentréens et Louvignéens sont donc invités à prendre date de cet événement qui s'adresse à l'ensemble de la population, familles d'accueil ou non.

Et maintenant, passons au séjour de jeunes à BABENHAUSEN !

Ce séjour est ouvert aux élèves de CM1 et CM2 d'ARGENTRÉ et LOUVIGNÉ et se déroulera du 10 au 17 juillet 2004. Les objectifs de ce séjour sont nombreux : réactualiser des échanges de très jeunes, point de départ du jumelage, permettre à ceux-ci de découvrir un autre milieu de vie, une autre culture et apprendre à vivre avec nos voisins qui ne parlent pas la même langue, voire amorcer des échanges par internet. Les écoles ont été intéressées par ce projet. L'hébergement se fera dans un centre d'accueil, genre auberge de jeunesse. Les matinées seront consacrées à l'école : les élèves français pourront aller dans les classes de Babenhausen et les après-midi seront consacrés aux visites, sports, etc... Ils seront encadrés par des animateurs dont certains parlent allemand et pourront servir d'interprète. La barrière de la langue ne doit donc pas être un obstacle !

Nous reviendrons bien sûr vers vous dès que possible, que ce soit pour l'échange de mai ou pour le séjour des jeunes !

Une dernière information concernant les jeunes ayant envie d'encadrer des rencontres franco-allemandes. Le Conseil Général de la Mayenne et le Bezirk Schwaben mettent en place un BAFA franco-allemand.

Pour toute information :

Conseil Général de la Mayenne

au

02 43 66 53 18

UFCV de la Mayenne

au

02 43 53 30 02

Le cycle de formation s'adresse à des personnes âgées de plus de 18 ans, titulaires de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, ayant une bonne maîtrise de l'allemand et du français et s'investissant dans un comité de jumelage. L'objectif est de préparer à encadrer des rencontres dans le cadre d'échanges inter-culturels. La formation générale a lieu du 12 au 20 février 2004 à Laval et le stage de perfectionnement du 16 au 23 février 2005 en Souabe, et permet d'obtenir le "BAFA" et la "JULEICA".

Colette LE GALLIOT



club des aînés

VALLÉE DE LA JOUANNE

Judi 11 septembre

Les aînés ont repris le chemin pour prendre leurs repères dans leur nouvelle salle : la salle de la Vallée. Monsieur le Maire Christian Lefort nous a rejoint lors du goûter pour inaugurer cette salle, plus confortable mais hélas un peu bruyante.

Du 15 au 21 mai

Voyage-séjour dans les Alpes du sud au Sauze de Barcelonnette. Nos aînés sont revenus avec de bons souvenirs, merci au guide et au chauffeur.

Le 4 septembre

Pique-nique au plan d'eau sous un beau soleil suivi d'un après-midi jeux de cartes, pétanque, promenade.

Le 10 septembre

Voyage en Touraine : visite du musée de Maurice Durflesne unique en Europe ; visite des grottes pétri-flantes, un univers d'ombres et de lumières, d'eau et de pierres ; visite des jardins de Villandry, ses espaces de fleurs, de légumes et d'arbres fruitiers de toute beauté ; 46 aînés ont apprécié cette belle journée.



En octobre

La gymnastique d'entretien a repris sous la responsabilité de François, animateur sportif : chacun pratique des exercices d'équilibre et de coordination, c'est l'occasion de faire travailler les muscles et articulations ; certains s'initient au tennis.

Le 8 novembre

Après-midi convivial au restaurant des pêcheurs. Ce jour-là 84 adhérents sans oublier notre doyenne du club, Madame Aline Fournier qui passe une retraite paisible à la maison de retraite de Soulgé sur Ouette, pour fêter les 95

ans de Monsieur René Brisard en présence de Monsieur le Maire Christian Lefort ; le président Émile Brault a remis à l'hôte du jour un souvenir en lien avec sa passion de turfiste. Nous lui souhaitons d'être des nôtres pour le centenaire.

Le 15 janvier 2004

Assemblée générale, élection du bureau et galette des rois : jeunes retraités et moins jeunes, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

*Bonne fête de fin d'année
et bonne année à tous.*

Le Bureau



A.A.P.P.

« LA JOUANNE »

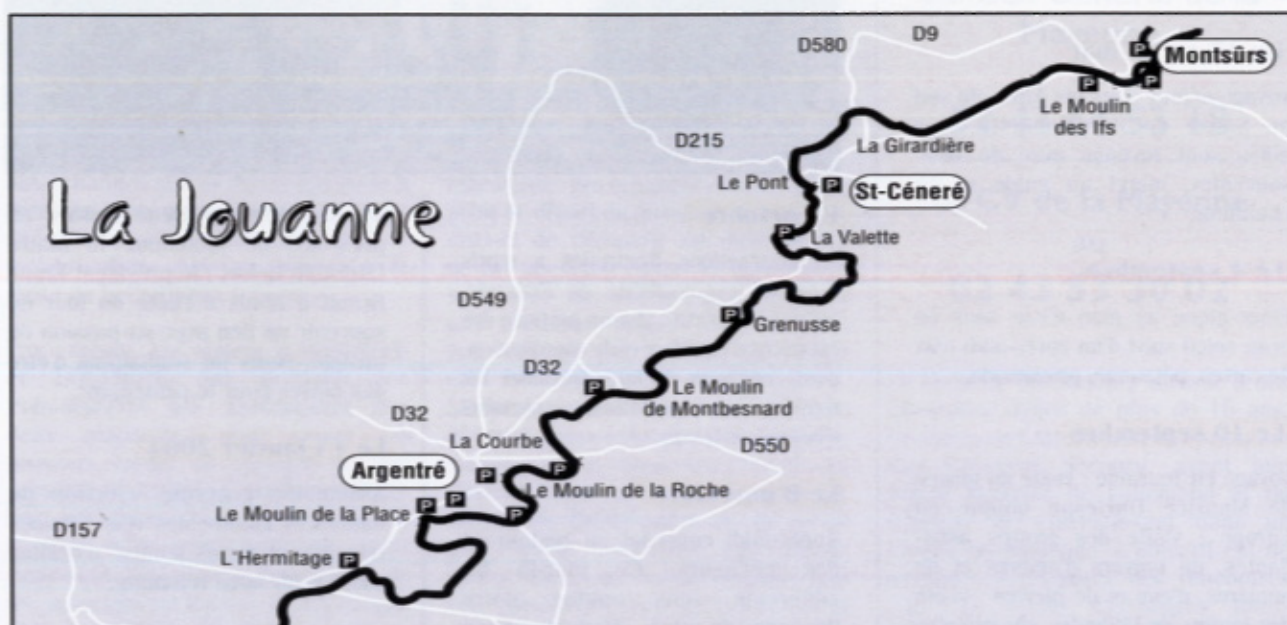
Société de pêche Argentré-Bonchamp

La Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique et les associations locales

comme celle d'Argentré-Bonchamp font preuve d'efforts incessants pour permettre aux pêcheurs d'assouvir leur passion dans des eaux particulièrement poissonneuses.

La rivière "La Jouanne" offre tous les atouts d'une rivière de 2^{ème} catégorie piscicole avec une grande diversité.

Des prises de gardons, brèmes, anguilles, perches, carpes, tanches, sandres, vairons, goujons, brochets... attendent les pêcheurs. Ils sont invités à prendre leur carte pour 2004 soit à Argentré, soit à Bonchamp afin de soutenir l'action des bénévoles qui œuvrent pour le bien-être de tous.



A.D.M.R.

Un secrétariat pour l'association d'aide à domicile

L'Association intercommunale d'Aide à Domicile en Milieu Rural intervient sur six communes :

Argentré, Entrammes, Forcé, Louvigné, Parné/Roc et Soulgé/Ouette.

Suite à l'appel lancé aux élus des communes concernées pour une "aide aux bénévoles", les municipalités ont com-

pris le rôle de l'A.D.M.R. et se sont engagées, lors de la réunion de 13 mai 2003, à soutenir un secrétariat à temps partiel pour alléger les tâches administratives des bénévoles.

Le conseil municipal d'Argentré a mis à la disposition de l'association un local près de la mairie dans une des pièces de la Direction de la Solidarité 53 qui permet de tenir des permanences et de faire tout le travail nécessaire au bon fonctionnement notamment les planings de chaque mois.

Une secrétaire administrative à mi-temps a été recrutée ; elle apporte un

soutien indispensable aux bénévoles, facilite l'organisation des services et l'articulation entre les différents acteurs locaux ;

aide à domicile, technicienne d'intervention sociale et familiale, portage des repas, téléalarme ; elle est une animatrice locale s'engageant dans la vie associative. **Tout ceci en vue de rendre un meilleur service à la population.**

Renseignements pratiques

**Secrétariat ouvert au public
les lundi et vendredi
tél. 02 43 68 15 41**

A.G.O.R.A.



L'association AGORA permet de réunir les représentants des parents des enfants, fréquentant la garderie municipale et le restaurant scolaire, les employés et les élus. Elle a pour but d'améliorer les services de la cantine et de la garderie.

Synthèse de l'activité

- Pour qu'il n'existe aucune ambiguïté de responsabilité entre la commune et l'association tant sur le plan de l'organisation que sur celui de la réglementation, le centre de loisirs de juillet est pris en charge par la municipalité. L'association intervient à titre de partenaire.
- Les menus sont mis à la disposition des parents à la Mairie (comptoir de l'accueil).
- Pour le repas de Noël, il a été décidé que la date ne sera plus communiquée et qu'en conséquence il n'y

aura plus d'inscription au préalable.

- Le vendredi de l'Ascension et pendant les vacances de Noël, la garderie sera fermée compte tenu des très faibles inscriptions (7 en 2002 dont 3 hors Argentré).
- Le club des aînés est maintenant installé dans la salle de la Vallée, le jeudi. Compte-tenu de la proximité avec la garderie, l'association a été consultée et a demandé de ne pas créer de terrain de boules dans la cour.
- Pour le centre de loisirs de juillet,

AGORA a proposé à la Municipalité (organisatrice) d'apporter une plus grande souplesse pour l'aménagement des horaires, notamment l'ouverture à la demi-journée pour les enfants âgés de 3 à 12 ans au lieu de 3 à 6 ans. Par ailleurs, les tarifs ont été harmonisés entre Familles Rurales et A.G.O.R.A.

D'une manière générale, le devenir de l'association a été longuement débattu dans la mesure où très peu de parents participent à l'Assemblée Générale. D'autres formules sont peut être à rechercher.

C. Terrier

amicale laïque

DES ÉCOLES PUBLIQUES



L'amicale Laïque, grâce à ses actions menées tout au long de l'année scolaire 2002-2003 permet aux deux écoles publiques d'Argentré de disposer d'un montant de 4.500 € (2.187,5 € à l'école des Dauphins et 2.312,5 € à l'école J.-Y. Cousteau).

Cet argent est destiné à financer des activités périscolaires (sorties scolaires, spectacles organisés au sein des écoles publiques, matériels éducatifs, etc...). Cette année scolaire fut rythmée par le concours de pétanque en septembre puis par la fête de Noël (organisée en collaboration avec les équipes enseignantes). Les manifestations à venir sont, la traditionnelle soirée dansante courant mars, ainsi que la fête de plein air le 27 juin 2004.

Le 10 octobre 2003, fut renouvelé le bureau lors de l'assemblée générale.

il se compose ainsi :

Président : Laurent MORISSEAU
Vice-présidente : Sandrine DEXET
Trésorier : Mike PACKER

Trés. adjointe : Clarisse LEGAY-LEROY

Secrétaire : Nathalie LOURDAIS

Secrét. adjointe : Laurence BRICARD

Membres : Christophe COCHARD
 Laurence GUITTET, Thierry VERON,
 Virginie PARIS, Laurent LEGODAIS,
 Sophie CHESNAY, Murielle PAYRAU-DEAU,
 Gaëlle MEZIERE, Sandra BLANCHARD,
 Nicolas AMIARD, Patricia MUSCAT, Laura BOISARD,
 Jean FOUCHER

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter :

Laurent MORISSEAU au 02 43 37 27 22
Sandrine DEXET au 02 43 37 82 51

e-mail de l'amicale :
amicale.laïque.argentré@libertysurf.fr

Amicale des SAPEURS POMPIERS



Interventions de l'année 2003

Nous avons dû décoller

21 fois pour feu.

27 fois pour accidents sur la
voie publique.

67 fois pour secours à
personne.

26 fois pour inondation,
chutes d'arbres, animaux
en divagation, etc...

26 fois pour destructions de
nids d'insectes (guêpes
et frelons).

**BERNARD COLLET, ADJOINT
AU CHEF DE CENTRE.**

**CHEF DE CENTRE D'ARGENTRÉ
LT QUEYROI :
TÉL. 02 43 49 82 82**

LA VIE DU CENTRE

3 sapeurs ont quitté le centre
pour mutation professionnelle ou
déménagement.

1 sapeur a démissionné.

1 sapeur étudiant a pris une
indisponibilité pendant un an.

2 nouvelles recrues ont passé les
tests avec succès et sont affectées
au centre d'Argentré.

EQUIPEMENT DU VSAB D'UN DÉFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE (DSA).

Pour les personnes victimes d'un malaise cardiaque et ayant une fibrillation ventriculaire, présentant des contractions cardiaques rapides, irrégulières et totalement inefficaces dues aux contractions anarchiques des ventricules. Cet appareil permet de rétablir un rythme cardiaque normale.

DÉPART EN RETRAITE DU CHEF DE CENTRE, L'ADJUDANT-CHEF JEAN-CLAUDE CHEVALIER.

Jean-Claude CHEVALIER est entré au corps d'Argentré le 01/10/1977 après avoir été sapeur pompier à Chéméré-le-Roi. Promu successivement au grade de caporal, caporal-chef, sergent, sergent-chef, adjudant et adjudant-chef, également titulaire du monitorat de secouriste. Il est nommé chef de corps d'Argentré le 01/04/1991 en remplacement du Lt Jean CRONIER. Jean-Claude a toujours cherché à faire évoluer le centre d'Argentré en essayant d'améliorer les locaux avec l'aide de l'amicale des sapeurs pompiers.

A la réception de nouveaux matériels, véhicules ou outil de travail, il a su motiver et entraîner ses hommes pour une utilisation rapide et opérationnelle.

Il a aussi connu l'arrivée de l'informatique pour la gestion des interventions. Là encore, il a dû retrousser ses manches pour inciter le maximum de personnel à utiliser ce matériel.

Aujourd'hui, tous les sapeurs-pompiers d'Argentré lui souhaitent une bonne retraite et le remercient pour son courage et son dévouement.

En attendant la formation de nouveaux sergents, le corps d'Argentré est aujourd'hui sous les ordres du lieutenant Frédéric QUEYROI chef de centre par intérim, assisté du caporal chef Bernard COLLET, adjoint au chef de centre.

Les sapeurs-pompiers d'Argentré

atelier théâtre

ATELIER THÉÂTRE



« Lulu p'tit Beurre » pièce jouée dans le cadre d'un stage d'initiation théâtrale pendant les vacances de la Toussaint novembre 2003 (enfants d'Argentré et de Louvigné)

Pour la saison 2003/2004,
l'effectif compte
53 personnes, dont
39 enfants et adolescents
et 14 adultes.

Le principe de fonctionnement de
l'atelier s'articule sur 2 axes majeurs :

- l'apprentissage des techniques
théâtrales
- l'accessibilité de cet art à tous



Histoire de France revue et corrigée
(spectacle d'avril 2003)

Par rapport à ce second axe, le bureau a
dès le début de cette aventure choisi de
privilégier un tarif d'adhésion modeste
(75 €) même s'il peut paraître déjà élevé
pour certaines familles : il faut savoir
que le coût réel de l'activité s'élève à
166 € par personne, que la municipalité,
par le biais d'une subvention, participe
pour 58 € et l'atelier, par le biais de ses
manifestations (spectacles et soirée
dansante), 38 €.

**D'ores et déjà reprenez les
dates des 7, 8 et 9 mai
2004, dates auxquelles
les 4 groupes de l'atelier
théâtre vous présenteront
le fruit de leur travail.**

Pendant l'année, ces groupes sont
animés par un professionnel du
théâtre D.U.

Cette compagnie mayennaise a fait le
choix d'une orientation sur le théâ-
tre contemporain en explorant des
approches différentes : d'où un résul-
tat lors de nos représentations qui
peut parfois surprendre, enthousias-
mer ou déplaire : c'est bien là
toute la richesse du théâtre, susciter
le choix et la critique, ne pas rester
indifférent.



Histoire de France revue et corrigée
(spectacle d'avril 2003)

L'atelier théâtre fourmille de
projets pour 2004-2005,
alors nous comptons sur vous.

**POUR TOUS
RENSEIGNEMENTS
COMPLÉMENTAIRES,
CONTACTEZ LE**

02 43 37 30 49

Après 20h

école de musique et de danse



MAURICE RAVEL

Comme l'an passé l'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE MAURICE RAVEL a effectué une bonne rentrée avec une stabilité de son effectif, qui la place parmi les « Grandes » du département.

Ainsi **387 élèves (2 fois plus qu'il y a 9 ans!)** s'adonnent à la musique et à la danse.

- 128 danseuses sont réparties sur 14 cours sur Argentré et Entrammes.
- 275 musiciens participent à des cours de formation musicale, instrumentale ou vocale :
 - 200 sont inscrits dans des pratiques collectives (formation musicale et chorale).
 - 179 sont répartis dans les pratiques individuelles suivantes : flûte traversière avec 28 élèves, clarinette 12, saxophone 29, trompette 15, cor 2, trombone 6, tuba 9, percussions 23, piano 32, accordéon 4 et guitare 13.



MANIFESTATIONS 2004

Samedi 10 janvier 2004 19h30

Concert et repas dansant : Les Angenoises à **Bonchamp** (Orchestre, Ensemble Vocal et Atelier jazz)

Dimanche 31 janvier 2004

Concert autour du piano et du cor d'harmonie à **Parné**

Dimanche 29 février 2004

Concert de l'Ensemble Vocal à Changé

Samedi 6 mars 2004

Échange avec l'Orchestre de Montrevault (Concert et repas à **Argentré** avec les orchestre de l'école)

Vendredi 19 mars 2004

Concert de l'ensemble vocal à Meslay du Maine

Dimanche 21 mars 2004

Participation de l'Orchestre junior à la rencontre d'orchestre à Saint-Denis de Gastines

Samedi 27 mars 2004

Concert éducatif à **Bonchamp**, avec les élèves de CP, CE1 et CE2 des écoles des 6 communes du SIVU

Mardi 30 mars 2004

20h30 Concert d'ensembles en l'église de **Forcé**

Samedi 12 juin 2004

18h00 Fête de la Musique à **Louvigné**

Samedi 19 juin 2004

20h30 Gala de Danse aux Angenoises à **Bonchamp**

Dimanche 20 juin 2004

Participation d'ensembles à la fête des peintres à **Parné**



■ le mot du président

US ARGENTRÉ

La saison sportive est repartie. Chaque président secondé de son bureau s'affaire pour promouvoir au mieux le sport qui lui est cher. Mais de plus, son appartenance au Comité Directeur de l'U.S. permet une cohésion transversale des dix sections. Les équipements communs doivent être gérés et partagés le plus équitablement possible. L'U.S. sert à cela !

L'emploi-jeune, François Bouvet, essentiellement mis à la disposition des jeunes sportifs par la commune est aussi là pour seconder les bénévoles. Le système fonctionne maintenant depuis 4 ans et on imagine mal pouvoir

s'en passer. Dans le même esprit, les infrastructures qui ont rendu tant de services sont désormais jugées insuffisantes.

A cet effet, 2004 sera une année importante. Le dernier bulletin municipal vous a présenté les projets communaux. L'appel d'offre pour la construction de 4 nouveaux vestiaires de foot, à proximité des tribunes (en remplacement des anciens voués à la démolition!), l'ajout de 2 vestiaires supplémentaires près des salles de sports et d'une salle de convivialité se fera au printemps. Dans l'attente de l'occupation des nouveaux espaces à

la fin de l'année, c'est à chacun d'évoluer dans les lieux actuellement partagés avec d'autant plus de respect pour les autres (je pense par exemple à la propreté des vestiaires) qu'ils sont très utilisés. Le BMX va nous parler dans ce bulletin de son projet d'organisation d'une épreuve de coupe de France les 4 et 5 avril. L'U.S. est impliquée et entend suivre attentivement ce dossier, sa réussite étant l'intérêt de tous.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année sportive.

Le président, Jean-Marc Dupuis

■ B.M.X.



Comme vous l'avez vu le BMX Argentré avec l'aide de la commune, a fait beaucoup de travaux afin d'avoir une piste homologuée de niveau national.

Officiellement notre piste peut recevoir des compétitions de niveau national et c'est chose faite, **les 3 et 4 avril 2004 nous aurons la 3^{ème} et la 4^{ème} manche de la coupe de France**. Dans notre département, ce sera la 2^{ème} organisation de cette importance depuis que le BMX existe.

Nous attendons, à cette compétition environ 800 pilotes et 2 à 3000 spectateurs. Le budget est important, 27500 €. Pour nous aider dans cette organisation nous solliciterons, sous forme de sponsoring ou de partenariat, tous les artisans de la commune et les grandes sociétés de la région. BMX Argentré vous en remercie d'avance.



Actuellement, nous avons un effectif de 38 pilotes dont les 2/3 participent au championnat régional. Déjà 3 courses de la saison 2004 sont faites et les résultats au classement général nous permettent de constater que le cru 2004 sera extra. Quelques pilotes ont projeté d'aller aux championnats d'Europe et du Monde qui auront lieu, respectivement, en République Tchèque et en Hollande, à condition d'être dans la liste des qualifiés français.

Nous voulons féliciter et encourager Florian Genest qui a réussi après un début de saison 2003 en demi-teinte, à se qualifier au niveau national, dans les 16 premiers pilotes de sa catégorie. Pour la saison 2004 Florian jouera dans la cour des grands puisqu'il va courir en junior national, alors nous lui souhaitons bonne chance.

L'année 2004 sera très enrichissante et très valorisante pour le BMX Argentré.

Le bureau

Toutes les personnes qui désirent apporter des suggestions ou qui voudraient avoir des renseignements complémentaires peuvent contacter :

Laurent Besnier : 02 43 37 37 10

Béatrice Huet : 02 43 37 34 26

Jacques Marteau : 02 43 37 65 97

cyclo sport



En ce début de saison, la section cyclo de l'U.S. Argentré compte 22 licenciés (8 femmes et 14 hommes), effectif en légère baisse encore cette année. Hormis les sorties du samedi et du dimanche proposées chaque week-end à ses membres, la section organise diverses manifestations conviviales au cours de l'année : galette des rois, sortie pique-nique à saint Léonard des Bois cette année, avec canoë l'après-midi, soirée dansante en fin d'année, etc...

Les membres du Bureau

Le bureau est composé de :

<u>Présidente</u>	<u>Secrétaire</u>
Monique GOUGET	Daniel HOUDOU
<u>Vice-Président</u>	<u>Membres</u>
Marcel BOULVRAIS	Gisèle HEURTAULT
<u>Trésorier</u>	Claude FAUCHARD
Alain GOUGEON	Daniel LESAINT
	Patrick MARSOLLIER
	Patrick DEUIL

PRATIQUE

RENSEIGNEMENTS

Panneau d'affichage sous la pergola près de l'église

Tél. : 02 43 37 37 32 ou 02 43 37 38 99

Internet : <http://perso.wanadoo.fr/cyclo.sport.argentré>

Départ : le samedi à 13h30 et 14h00 près de l'église
le dimanche à 9h00 (début novembre à fin février) à 8h30
 (début mars à fin octobre).

randonnée

PÉDESTRE



38 randonneurs se sont retrouvés à la mairie pour l'assemblée générale du 19 octobre 2003 qui prolongeait une randonnée entre Saint-Cénére et Argentré. Les effectifs sont stables avec une soixantaine d'adhérents.

- La sortie du 3^{ème} dimanche du mois est toujours un rendez-vous attendu : le programme est affiché sur le mur près du presbytère et tous ceux qui désirent nous rejoindre sont les bienvenus.

- Chaque année en janvier, nous avons pris l'habitude de faire une randonnée "culturelle" en compagnie de Nicole Villeroix (passionnée de vieilles pierres et d'histoire) : après Laval, Mayenne, Château-Gontier et Vitry, nous irons découvrir la vieille ville du Mans le 18 janvier prochain.

- Une nouveauté en avril 2003, une journée rando-découverte de Paris (voyage en train avec réservation ferme



2 mois à l'avance) à laquelle une quinzaine de personnes ont participé avec bonheur : Nicole DUPUIS était notre guide du jour et nous a conduit des anciens entrepôts de Bercy à la place de la Bastille en passant par la promenade

plantée (sur une ancienne voie ferrée), puis nous avons longé l'arsenal de Paris, traversé le Marais (avec un bain de foule dans la rue des rosiers) pour terminer dans le quartier de Notre-Dame. Merci à Jean-Marc et Nicole d'avoir mis en œuvre cette sortie souhaitée lors de l'assemblée générale.

Une nouvelle randonnée à Paris est programmée le 2 mai prochain.

- En mai c'est toujours une sortie en car en bord de mer. Savez-vous que depuis 1995, année après année, nous avons emprunté le sentier des douaniers de Cancale au Cap Fréhel, sans compter une sortie dans la baie du Mont St-Michel ? Le 16 mai prochain nous-irons du côté du Cap Fréhel.

- Pour terminer la saison et pour les plus motivés, une randonnée d'une journée d'environ 18 km est toujours programmée en juin, cette année, ce sera du côté de St Pierre sur Orthe le 20 juin.

Sylvie Druet

tennis



Cette saison, la section Tennis a décidé d'innover dans les animations proposées à ses adhérents, jeunes et moins jeunes.

Côté jeunes

Tennis à l'école :

D'octobre à décembre, les 200 enfants des écoles primaires d'Argentré ont participé à un cycle de 4 h de découverte, à raison d'une heure par semaine pour chaque classe.

Cette opération a été réalisée dans le cadre d'un projet Club financé par la Fédération Française de Tennis.

L'enthousiasme des enfants et des instituteurs(trices) a motivé les responsables du club de reconduire cette opération l'année prochaine.

École de Tennis :

Cette année, 30 enfants seulement sont inscrits à l'école de tennis, la chute des effectifs enregistrée correspond à l'évolution générale du tennis national. Toutefois, tous sont très motivés et prennent plaisir à venir aux cours de Stéphanie et François.

La nouveauté, ce sont les rencontres interclub qui ont lieu avec le club de Louverné au début de chaque vacances scolaires. Ces rencontres se déroulent sur une journée avec pique-nique le midi, dans un esprit de jeu et de convivialité. Cette animation sera reconduite aux vacances de février et aux vacances de pâques.



Tennis à l'école

Championnat Jeunes :

4 équipes Garçons sont engagées dans les championnats départementaux (2 équipes 11/12 ans et 2 équipes 17/18 ans). Les responsables du Club remercient vivement les parents qui s'investissent dans l'activité sportive de leurs enfants, en accueillant les équipes adverses lors des rencontres à domicile, ou en conduisant les enfants lors des rencontres à l'extérieur.

Tournoi jeune de juin :

Le tournoi 2003 a, encore une fois, connu un vrai succès, 130 jeunes de 9 à 18 ans y ont participé, toujours dans un esprit très fort de compétition, mais également de fair-play et de plaisir de jouer. Il sera vraisemblablement reconduit en juin 2004, même si la décision finale n'est pas encore prise.

Côté adultes :

Le Championnat a démarré courant novembre, 8 équipes sont engagées regroupant 37 compétiteurs. L'équipe 1 Homme évolue en division régionale, l'équipe Femme évolue en division Pré-régionale.

• Le tournoi Senior des vacances de Noël est toujours une très belle réussite pour le club. Pas moins de 200 joueurs et joueuses y participent, ce qui est un succès inégalé par les autres club de la même dimension.

• Concernant le tennis Loisir, les tournois internes proposés traditionnellement commencent à s'essouffler. Les membres de la commission Tennis Loisir réfléchissent actuellement à de nouvelles propositions pour le printemps. Le tournoi simple de septembre reste le moyen pour les adhérents de se retrouver en début de saison. Tous sont unanimes sur l'idée qu'il faut conserver ce tournoi.

• Une série de cours de perfectionnement Adulte a été lancée en décembre sur quelques samedi matin. C'est l'occasion pour les compétiteurs Seniors ou Vétérans de bénéficier des conseils très pointus de Yann LENAOUR, qui n'est autre que le conseiller technique départemental de tennis.



Tournois de juin

VOS CONTACTS AU CLUB

Marcel CHESNAY

02 43 37 32 23

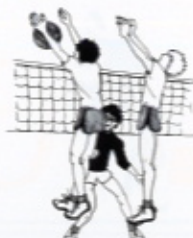
Isabelle LHOTELLIER

02 43 26 20 04

Bernard FAURÉ

02 43 37 36 20

volley-ball



L'équipe Volley-ball loisir

La saison 2003-2004 est déjà bien entamée et le bilan sportif de ce début de saison est globalement positif pour les différentes équipes.

La grande satisfaction de cette nouvelle saison est la naissance d'une équipe volley-ball loisir composée à ce jour de 10 licenciés, 6 femmes et 4 hommes. Cette équipe mixte se retrouve tous les mercredis soir avec leur entraîneur manager Yves Roger afin de se perfectionner et de préparer au mieux leurs matches de championnat, et bien entendu dans une très bonne ambiance de volley-ball loisir. Aussi nous souhaitons à cette équipe une excellente saison tout en précisant qu'il est toujours possible de venir vous inscrire et de vous joindre à eux.

Autre satisfaction de ce début de saison est le bon comportement de l'équipe minime filles qui, engagée en championnat cadet s'est permise de débiter la saison par 6 victoires. Ce groupe de 8 joueuses se retrouve tous

les mercredis soirs à l'entraînement sous la responsabilité de François Bouvet, de Jean-Yves Papin qui sont secondés cette année par l'aide technique départemental du comité de la Mayenne, Yannick Gourmelon ceci pour proposer aux jeunes un entraînement de qualité afin de progresser au mieux. Bravo à nos demoiselles et continuez ainsi.

D'autres part, 4 jeunes cadets ont décidé de reprendre la pratique du volley mais étant trop peu nombreux pour former une équipe, une entente a été réalisé avec le club de Bonchamp afin de participer à un championnat de niveau régional. Nous leur souhaitons une excellente saison.

Et que devient l'équipe sénior masculine ?

Elle se porte très bien et évolue toujours en départemental 1. Après un début de saison un peu difficile, elle s'est très bien reprise en enchaînant 3 victoires consécutives et reste toujours présente en coupe de la Mayenne. Concernant l'effectif de cette équipe, peu de changement, hormis le départ de 2 joueurs (dont un pour raison

professionnelle) et la venue d'un nouveau. Bien entendu, l'enthousiasme, la bonne ambiance et l'envie de gagner règne toujours au sein de cette équipe.

L'objectif de cette saison demeure de figurer en milieu de tableau dans un championnat qui compte 12 équipes et un long parcours en coupe de la Mayenne!!

A l'occasion de cette nouvelle année 2004 l'ensemble du bureau vous présente tous ses meilleurs vœux.

Le président

Si vous aussi vous désirez rejoindre la section volley-ball ou vous informer, vous pouvez contacter :

Pour les jeunes

M. Papin Jean-Yves
Tél. : 02 43 37 84 63

Pour les adultes

M. Desnos Jacques
Tél. : 02 43 37 38 68

M. Morin Jean-Pierre
Tél. : 02 43 37 33 12

gendarmerie

RÉORGANISATION

La "Communauté de Brigades" : Un concept novateur

Depuis le 1^{er} juin 2003, les Brigades de Gendarmerie d'Argentré, de Meslay et de Vaiges sont regroupées en une même "communauté de brigades". En apparence, rien n'a changé puisque les trois casernes sont toujours maintenues dans les trois communes.

Il s'agit toutefois d'une évolution majeure qui a pour objectif d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la délinquance. En effet, par une présence renforcée sur le terrain, les gendarmes

apporteront davantage de sécurité. Afin d'optimiser le dispositif de surveillance, la mise en commun des capacités humaines et matérielles des trois brigades a été décidée.

Une des principales mesures consiste à limiter les créneaux d'accueil au public aux brigades de Meslay et de Vaiges, dans le but de permettre aux gendarmes de multiplier les patrouilles de surveillance et de lutter contre l'insécurité routière. En dehors des créneaux d'ouverture de ces deux brigades, celle d'Argentré assure toujours l'accueil et le conseil pour l'ensemble de la communauté. Si une personne compose le 17 ou sonne à la brigade, une réponse rapide est toujours apportée par un chargé d'accueil.

Quelques conseils utiles :

- Penser à verrouiller votre habitation lors d'absences, même de courte durée.
- Informer les gendarmes de vos absences prolongées.
- Verrouillez les portes de votre véhicule même s'il est stationné dans l'allée ou la cour de votre habitation.
- Signalez les comportements suspects.
- Notez les numéros d'immatriculation des véhicules paraissant suspects.
- En cas de vol, ne modifiez pas les lieux avant l'intervention de la gendarmerie.

Quelques rappels sur la sécurité routière :

- Tout conducteur débouchant sur une route à partir d'un accès non ouvert à la circulation publique, d'un chemin de terre ou d'un air de stationnement (parking) en bordure de la route ne doit s'engager sur celle-ci qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger et à une vitesse suffisamment réduite pour permettre un arrêt sur place. Il doit céder le passage à tout autre véhicule.



- La ceinture de sécurité est obligatoire aux places arrière et avant ainsi que le système de retenue pour enfants de moins de dix ans. En cas de collision, vous diminuez très sérieusement le risque d'être tué ou gravement blessé.
- En cette période de fin d'année tout particulièrement, circulez avec les codes allumés dès que les conditions de visibilité sont réduites (pluie, brouillard, neige). N'hésitez pas à faire régler les phares par votre garagiste ou lors des campagnes d'éclairage.
- Mais aussi : lors de vos arrêts ou stationnement, respectez les emplacements réservés aux personnes handicapées.

MARINE NATIONALE

35 MÉTIERS, UNE AVENTURE

UNE VIE HORS DU COMMUN. LA MARINE NATIONALE RECRUTE ET FORME

Vous êtes âgés de 17 à 30 ans. La Marine Nationale vous propose en 2004, 6000 emplois en fonction de votre scolarité (3^{ème} à Bac + 5) dans des métiers aussi diversifiés que :

POMPIER - CUISINIER - COMMANDO - PLONGEUR/DEMINEUR - PILOTE D'AERONEF - INFIRMIER - INFORMATICIEN
ASSISTANT DE FOYER - PHOTOGRAPHIE - NAVIGATEUR - MÉCANICIEN - ÉLECTROTECHNICIEN - ÉLECTRONICIEN
SECRÉTARIAT COMPTABILITÉ/GESTION - MAÎTRE D'HÔTEL ETC...

Vous voulez acquérir des compétences professionnelles, développer vos relations humaines et vos capacités d'adaptation, assumer des responsabilités et découvrir la diversité du monde

REJOINGNEZ NOUS !!!

Contactez nous dès maintenant au 0810 501 501 (prix d'un appel local).

S.I.A.E.P.

ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE



I - Eau potable

Fiche de synthèse

exercice 2002 S.I.A.E.P.
d'Argentré-Sud

LE CLIENT CONSOMMATEUR

Nombre total de clients : **4 965 clients**
Soit une évolution par rapport à l'année précédente de 0,2 %

Volume consommé par les clients : **727 498 m³**
Soit une évolution par rapport à l'année précédente de 1,1 %

La consommation moyenne annuelle
du client est de : **147 m³/an**
Soit une différence par rapport à l'année précédente de 1,3 m³/client

LES VOLUMES

Total des volumes produits : **668 623 m³**
Station de pompage de Montrou 668 623 m³ 100%

Total des volumes importés de Laval : **284 197 m³**
Soit une évolution par rapport à l'année précédente de -2,9%

Total des volumes exportés : **13 635 m³**
Soit une évolution par rapport à l'année précédente de : 5%

Total des volumes mis à disposition : **939 185 m³**
Soit une évolution par rapport à l'année précédente de -2,2%

*La qualité de l'eau distribuée aux clients, est suivie au travers de
l'autocontrôle SAUR et des analyses officielles D.D.A.S.S.*

Contrôles réalisés par SAUR et SAUR France ... **2U**

Contrôles officiels par la D.D.A.S.S. **81U**

% de conformité des contrôles réalisés **98,8%**

LE RÉSEAU

Le rendement primaire du réseau est de : ... **77,5%**
Soit une évolution par rapport à l'année précédente de 2,5%

Linéaire total du réseau **348,6 Km**
Nombre de clients au km de réseau 14,2 clients/km

II - Assainissement

(données 2002 provisoires)

L'USAGER

Nombre total d'usagers : **3 696 usagers**
soit une évolution à l'année précédente de 0,1%

Total de volume assujéti : **393 272 m³**
Soit une évolution par rapport à l'année précédente de 0,2%

Le volume moyen annuel rejeté par
usager domestique est de : **106 m³/an**
Soit une évolution par rapport à l'année précédente de 0,1 m³/usager

LES STATIONS

Total des volumes épurés **660 928 m³**

Total des volumes d'eaux parasites ... **271 492 m³**
Soit un pourcentage de 41,1%

Indice de parasitage : **6,9 m³/km/jr**

	Type	Capacité	Volume épuré	
Step Argentré	Boues activées	4 000 Eq/Hab	113 223 m³	17,1 %
Step Bazougers	Boues activées	800 Eq/Hab	65 424 m³	9,9 %
Relevage vers Step Laval	n.d.	n.d.	329 567 m³	49,9 %
Step Louigné	Boues activées	1 000 Eq/Hab	26 832 m³	4,1 %
Step Sougé sur Ouelle	Boues activées	1 500 Eq/Hab	48 732 m³	7,4 %
Step Fucé	Boues activées	1 000 Eq/Hab	41 420 m³	6,3 %
Step Parné sur Roc	Boues activées	700 Eq/Hab	35 730 m³	5,4 %
Lagune la Chapelle Rainson	Lagunes naturelles	80 Eq/Hab	0 m³	0,0 %

Nombre de bilans 24h réalisés par SAUR France ... **20**
% de conformité des contrôles réalisés **90%**

LE RÉSEAU

Linéaire total du réseau **108,1 Km**

Collecte d'eaux usées **83,4 km**

Refoulement **6,3 km**

Branchement (estimation) **18,4 km**

OUVRAGE DU RÉSEAU

postes de relèvement **17**

Réservoirs de chasse **n.d.**

Regards (estimation) **1 421**

III - Contrôle sanitaire des eaux de consommation

SIAEP Argentré-Sud : Argentré, Bazougers, La Chapelle Rainsouin, Soulgé sur Ovette

Bactériologie : 100% d'analyses conformes

Paramètres chimiques	unité	limites de qualité	concentration		
			moyenne	minimale	maximale
Chlore libre	mg/l		0.25	0.05	0.40
Chlore total	mg/l		0.27	0.05	0.50
pH		6.5 < pH < 9	7.38	7.20	7.60
Conductivité	µS/cm		654	643	671
Turbidité	NTU	2.0	0.17	0.00	0.86
Dureté totale	°F		34.00	31.9	35.00
Titre alca complet	°F		25.90	25.3	26.30
Chlorures	mg/l	200.0	35.00	35.0	35.00
Fluorures	µg/l	1500	90	90	90
Nitrates	mg/l	50.0	38.40	35.6	41.4
Matières organiques	mg/l	5.0	0.23	0.0	0.90
Fer	µg/l	200.0	20.00	20.0	20.0
Manganèse	µg/l	50.0	0.00	0.00	0.00
Atrazine	µg/l	0.1	0.08	0.06	0.10
Atrazine desethyl	µg/l	0.1	0.05	0.00	0.09

Conclusion sanitaire : Eau conforme aux normes des eaux destinées à la consommation humaines en ce qui concerne les paramètres mesurés en 2002. L'atrazine reste présente à des teneurs pouvant atteindre le seuil limite admissible en fonction de l'importance du mélange avec l'eau de Laval. L'eau distribuée est très calcaire, sa teneur en fluor est faible.

■ sous les lignes **PRUDENCE!**

"Sous les lignes, prudence... restons à distance"

Comme chaque année à l'approche du printemps, EDF et RTE*, s'associent pour rappeler les règles de sécurité, simples à respecter à proximité des lignes électriques.

Quelques soit le type de ligne électrique (basse, moyenne, haute ou très haute tension), la trop grande proximité d'une personne, d'un engin ou d'un objet pointé dans sa direction peut provoquer un arc électrique appelé amorçage, et présente alors un risque d'électrocution.

Aux pêcheurs dont les cannes à pêche sont souvent longues et conductrices, EDF et RTE rappelle qu'il faut toujours vérifier qu'aucune ligne électrique ne se trouve aux abords du lieu de pêche. Les pêcheurs devant passer sous une ligne haute tension tiendront leur canne à l'horizontale pour ne courir aucun risque.

Aux agriculteurs, RTE et EDF donnent des conseils de prudence dans les cas de circulation d'engin de grande hauteur, de manutention d'objets encombrants, de déchargement, de stockage, d'irrigation, d'élagage ou d'abattage. De même pour le traitement aérien des cultures ou l'aménagement de drains avec le risque potentiel de la présence de lignes enterrées.

Les professionnels du bâtiment et des travaux publics qui utilisent des engins de grande envergure et travaillent en hauteur doivent respecter les distances de sécurité, ne pas manœuvrer seuls sous les lignes et consulter le plan de zonage en mairie. Il convient au préalable et dans les cas d'établir une Demande de Renseignements (DR) et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Les adeptes du sports et de loisirs en plein-air, (cerf-volant, aéromodélisme, aviation de tourisme, activités nautiques

à voile vols en ULM, deltaplane, montgolfière ou parapente, planeur) doivent prendre garde à respecter impérativement une distance de sécurité de cinq mètres des lignes. Il ne faut jamais tenter d'y récupérer un objet accroché et ne pas manœuvrer seul.

En cas d'orage, il est aussi recommandé de s'arrêter de pêcher (notamment avec les cannes de grande longueur et en fibre de carbone qui sont conductrices d'électricité) et de ne pas se baigner dans une piscine, à fortiori si elle est construite à proximité d'une ligne à haute tension.

RTE* : RTE est le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité. Sa mission consiste à exploiter, entretenir et développer le réseau électrique français d'une tension supérieure à 63000 volts.

Pour toute information complémentaire, adressez-vous à votre interlocuteur EDF ou RTE habituel.
www.edf.fr
www.rte-france.com

calendrier des fêtes

2004

Janvier

- 23** Anciens d'A.E.N. A.G.
30 Comité de Jumelage Louvigné A.G.
31 École St-Cyr / Ste Julitte Repas dansant

Février

- 14** Les anciens d'A.E.N.
16 au 20 Stage HIP HOP (à confirmer)
17 Pétanque - doublette vétérans
29 Club de la Vallée Théâtre

Mars

- 6-7** Concert
 École M. RWEL.
13 Tennis de Table Soirée dansante
20 Amicale Laïque Repas dansant
21 Club des Aînés Bal
26-27 Association Babies
 Bourse aux vêtements
27 École St-Cyr / Ste Julitte Théâtre

Avril

- 3-4** B.M.X.
 Master interrégional
12 Pétanque - concours de boules Triplette
24 U.S. Basket Soirée dansante

Mai

- 7-8-9** Représentations de l'Atelier Théâtre
9 Commémoration de l'Armistice 1945
20 au 23 Échange Franco Allemand (Salle des sports)

Juin

- 13** Club de la Vallée Soirée dansante
19 Pétanque - Doublette Féminin
20 Fête de l'École St Cyr / Ste Julitte
27 Fête de l'École « Les Dauphins »

Juillet

- 2-3** A.A.A. Spectacle nocturne
9-10 A.A.A. Spectacle nocturne

Août

- 29** Pétanque Doublette ouverte à tous

Septembre

- 05** Club de la Vallée Soirée dansante
11 Anciens d'A.E.N.
11 Amicale Laïque Pétanque
11 Nocturne B.M.X. Course promotionnelle
12 A.A.A. Foire à la Marabille
16 Vétérans doublettes

Octobre

- 02 ou 09** Babies Bourse aux vêtements
09 Cyclo Soirée Dansante
10 Club de la Vallée Bal des Aînés
23 Sonneurs du Bas Maine Messe St Hubert

Novembre

- 13** Atelier Théâtre Soirée dansante
14 Commémoration de l'Armistice 14 - 18
14 O.G.E.C. Loto
19 Tennis A.G.
20 ou 27 U.S. Football Soirée Choucroute

Décembre

- 04** Repas des aînés de la Commune
11 et 12 Ste BARBE
 Les Pompiers
17 Fête de Noël de l'École St Cyr/Ste Juliette
18 Fête de Noël des Écoles Publiques
31 A.A.A. St Sylvestre



TUL

LIGNE 3 - LAVAL - BONCHAMP - ARGENTRÉ - LOUVIGNÉ - SOULGÉ

Ligne 3 - Laval - Bonchamp - Argentré - Louvigné - Soulgé

Horaires période scolaire

	L.M.Me.J.V.			S.	L.M.J.V.	Me.S.
SOULGÉ point du jour	07.04	-	-	08.14	-	14.08
SOULGÉ SUR OUETTE	07.07	-	08.12	08.17	*13.05	14.09
LOUVIGNÉ	07.14	-	-	08.24	*13.10	14.15
ARGENTRÉ gendarmerie	07.18	-	08.18	-	-	14.18
ARGENTRÉ poste	07.20	07.45	08.20	08.30	*13.16	14.20
La carie	07.22	-	-	-	-	14.22
BONCHAMP	07.25	-	-	08.37	-	-
LAVAL Lyc. Chanzy	07.31	-	-	-	-	14.27
LAVAL Col. La salle	-	08.10	-	-	-	-
LAVAL Lyc. Réaumur	07.33	-	08.29	08.44	-	14.29
LAVAL Lyc. Rousseau	07.30	-	08.31	-	-	14.30
LAVAL gare routière	07.40	08.20	08.35	08.50	*13.35	14.35
LAVAL gare SNCF	07.45	08.30	08.40	08.55	*13.40	14.40

Horaires petites vacances scolaires

	L.M.Me.J.V.S.	
SOULGÉ SUR OUETTE	*08.10	*13.15
LOUVIGNÉ	*08.15	*13.20
ARGENTRÉ	*08.20	*13.25
BONCHAMP	*08.25	*13.30
LAVAL gare TUL	*08.40	*13.45

	L.M.Me.J.V.S.		
LAVAL gare TUL	*07.40	*12.15	*17.30
BONCHAMP	*07.55	*12.35	*17.51
ARGENTRÉ	*08.00	*12.40	*17.56
LOUVIGNÉ	*08.05	*12.45	*18.01
SOULGÉ SUR OUETTE	*08.10	*12.50	*18.08

Horaires période été

	L.M.Me.J.V.S.			
SOULGÉ SUR OUETTE	*07.10	*08.57	*13.15	*14.15
LOUVIGNÉ	*07.15	*09.04	*13.20	*14.20
ARGENTRÉ	*07.20	*09.09	*13.25	*14.25
BONCHAMP	*07.25	*09.16	*13.30	*14.30
LAVAL gare TUL	*07.40	*09.30	*13.45	*14.45

	L.M.Me.J.V.S.			
LAVAL gare TUL	*11.30	*12.10	*17.30	*18.30
BONCHAMP	*11.44	*12.25	*17.44	*18.44
ARGENTRÉ	*11.51	*12.30	*17.50	*18.50
LOUVIGNÉ	*11.56	*12.35	*17.55	*18.55
SOULGÉ SUR OUETTE	*12.03	*12.40	*18.00	*19.00

RENSEIGNEMENTS ET ACHATS DE TITRE DE TRANSPORT

L'espace Accueil

Galerie Commerciale « Le Saint-Louis »
13, rue du Vieux Saint-Louis
53000 Laval (à proximité de la gare TUL)

02 43 53 00 00

<http://www.tul-laval.com>

Permanence à la mairie d'Argentré
le dernier mercredi du mois de 10h à 12h

**Vous pouvez aussi
acheter vos titres de transport**

- A bord du véhicule : titre unitaire
- A la gare routière
- Chez les dépositaires

* Transport à la demande :

les services précédés d'un astérisque sont
assurés sur réservation téléphonique au
plus tard la veille avant 18h00.

samedi avant 11h00.

au

02 43 59 13 88

HORAIRES D'OUVERTURE POUR RÉSERVER

Du lundi au vendredi

9h/12h - 14h / 18h

Le samedi

9h /11h

Paroisse Saint-Mélaine

1^{re} Communion à Argentré
le Dimanche 6 juin 2004

brèves argentréennes

Il revient à chaque association de
fournir régulièrement à la mairie
les informations brèves qu'elle
souhaite diffuser.

Date limite de dépôt	l'information en mairie	Date prévisible de parution
Brèves	2 février 2004	5 février 2004
Brèves	5 avril 2004	8 avril 2004
Brèves	1 juin 2004	4 juin 2004
Bulletin municipal	1 juin 2004	début juillet 2004
Brèves	30 août 2004	2 sept 2004
Brèves	8 novembre 2004	11 novembre 2004

information

Les permanences du conciliateur
du Canton d'ARGENTRÉ,
Monsieur René CANAT,
ont lieu à la Mairie d'ARGENTRÉ,
de 10h à 12h
le 2^{ème} mercredi de chaque mois.
**Pour tout renseignement, appeler
la mairie au 02 43 37 30 21**

la poste

Receveur : ☎ 02 43 37 30 53

Guichet : ☎ 02 43 37 84 81

Ouverture des guichets

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et de 14h30 à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

**Heures de levées
des boîtes aux lettres**

Chemin des Rochers à 17h50
Place de l'église à 17h55
Bureau de Poste à 6h35 et 18h

état-civil

Naissances hors commune

FAUCHARD Enzo, Michel	19 avril 2003 Laval (53)
LARDEAU Hugo, Sébastien	16 juin 2003 Rennes (35)
COCHARD Florian, Christian	21 juin 2003 Laval (53)
PICOT Axelle, Anaïs, Charlotte	23 juin 2003 Laval (53)
SANLI Yeliz	18 juillet 2003 Laval (53)
MAHARULT Ronan, Hugo, Antonin	20 juillet 2003 Laval (53)
DELAUGE Clément, René, Eric	28 juillet 2003 Laval (53)
GERBOUIN Emilien, Victor, Maxime	6 août 2003 Laval (53)
GUEMAS Noah, Didier, Mario	7 août 2003 Laval (53)
FAURE Damien, Allan et Benjamin, Philippe	5 septembre 2003 Laval (53)
HOUELLE Auxane, Cassandre	10 septembre 2003 Laval (53)
HAMEAU Lucas, Pierre, Jean	11 septembre 2003 Laval (53)
MASSOT Alann, Sébastien, Didier	12 septembre 2003 Laval (53)
BERTHELOT Tom, André, Philippe	13 septembre Laval (53)
DIVAY Camille, Marie, Valérie	24 septembre 2003 Laval (53)
KUNSTMANN Jean, Philippe, Fabien	28 octobre 2003 Laval (53)
MONNIER Ambre, Adèle	7 novembre 2003 Laval (53)

Décès

SOUTIF Marcel	22 juin 2003
GUESDON Elie	13 août 2003
LANCELOT Hyacinthe	14 août 2003
RÉAUTÉ Rolande	23 août 2003
GOULAY Solange	7 août 2003

Reconnaisances

RIVET David et GOUGEON Valérie	31 janvier 2003
LEUDIERE Joscelyn et HUAULMÉ Anita	4 février 2003
SABIN Jérôme et CHESNAY Sophie	4 avril 2003
DELAUGE Eric et GILLIER Corinne	9 mai 2003

Mariages

LAUNAY Lionel et CHERBONNEAU Cécile	5 juillet 2003
LANDAIS Christophe et LE GENTIL Armelle	12 juillet 2003
GAUFFRE Olivier et GROUSSARD Florence	26 juillet 2003
BOHERS Etienne et MAILLET Virginie	2 août 2003
CHRETIEN olivier et FOLLIOT Angélique	9 août 2003
MARAUD Frédéric et LEGUY Stéphanie	16 août 2003

presse

Ouest-France

André Dorgère

☎ 02 43 37 33 17

Courrier de la Mayenne

Jacques Bénard

☎ 02 43 37 80 73

bibliothèque

Horaires d'ouverture

2, rue de la Vallée,
à partir de février 2004

• Mercredi • Samedi
15h à 18h 14h30 à 16h30

déchetterie

Déchetteries ouvertes aux particuliers de la communauté d'agglomération de Laval

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jendredi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Abaillé Route de Montigné*	14h - 19h					8h30 - 12h30	
Argentré Rue des Rochers Vers Louvigné	11h - 12h sauf Août		17h30 - 19h30 du 1/4 au 30/6			14h - 18h de mai à fin septembre 14h - 17h de octobre à fin mars	
Bonchamp Rte de Louvigné	15h30 - 19h30 15h30 - 17h30		17h30 - 19h30 15h30 - 17h30			14h - 17h30 14h - 17h30	
Entrammes rue des sports	8h - 18h		13h30 - 18h			8h30 - 17h30	
Laval zone des touches*	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h
L'huissierie ZA de L'huissierie	14h - 17h 14h - 17h		14h - 17h 14h - 17h		14h - 17h 14h - 17h	8h30 - 12h 13h30 - 17h 8h30 - 12h 13h30 - 17h30	
Louvigné route d'Argentré	10h - 12h 10h - 12h		15h - 17h 16h - 18h			13h45 - 17h 14h - 18h	
Louvigné Rue du Prieuré*	17h30-18h45					16h - 17h45	

* Pas de changement d'horaire entre l'hiver et l'été - Renseignements : 02 43 59 71 63

Horaires d'été



Responsable de publication : Christian LEFORT
Mairie : 30, rue du Maine
Tél. 02 43 37 30 21 - Fax 02 43 37 32 49